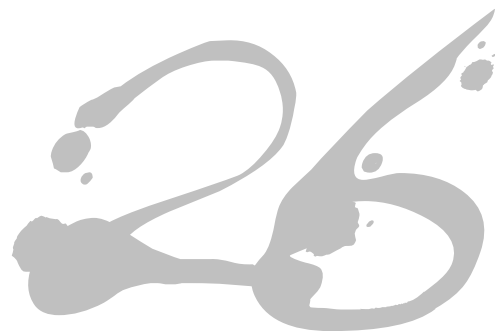


financements culturels publics



DOSSIER D'INFORMATION

novembre 2008 _ #.26

Les dépenses culturelles des villes
de plus de 10 000 habitants et de leur
intercommunalité en Lorraine en 2006

Bar-le-Duc

Behren-les-Forbach

Creutzwald

Epinal

Fameck

Florange

Forbach

Freyming-Merlebach

Hayange

Laxou

Longwy

Lunéville

Marly

Metz

Montigny-les-Metz

Nancy

Pont-à-Mousson

Rombas

Saint-Avold

Saint-Dié

Saint-Max

Sarrebouurg

Sarreguemines

Stiring-Wendel

Thionville

Toul

Vandoeuvre-les-Nancy

Verdun

Villers-les-Nancy

Woippy

Yutz

DOSSIERS D'INFORMATION

Les dossiers d'information font partie des publications régulières de l'EPCC Arteca visant à mettre à disposition des données actualisées sur différentes problématiques du secteur culturel. Ils ont donc pour objectif d'apporter les premiers éléments d'analyse et une connaissance partagée en vue d'une mise en débat entre les partenaires publics et les acteurs culturels de la région.

DÉJÀ PARUS

- **n°1** - *novembre 2003* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorraine au 31 août 2003
- **n°2** - *mars 2004* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorraine au 31 décembre 2003
- **n°3** - *juin 2004* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Nord-Pas-de-Calais au 30 avril 2004
- **n°4** - *juillet 2004* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorraine au 30 avril 2004
- **n°5** - *juillet 2004* - Les dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants en Lorraine en 2001
- **n°6** - *septembre 2004* - Les dépenses culturelles des villes de 10 000 habitants en Lorraine en 2002
- **n°7** - *octobre 2004* - Les demandeurs d'emploi du secteur du Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Champagne-Ardenne au 30 juin 2004
- **n°8** - *décembre 2004* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Alsace au 30 novembre 2004
- **n°9** - *janvier 2005* - Les dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants en Lorraine en 2003
- **n°10** - *février 2005* - Les demandeurs d'emploi du secteur spectacle, cinéma, audiovisuel en Lorraine au 31 décembre 2004
- **n°11** - *mars 2005* - Les demandeurs d'emploi du secteur spectacle, cinéma, audiovisuel en Nord-Pas de Calais au 31 décembre 2004
- **n°12** - *juillet 2005* - Evolution des demandeurs d'emploi dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel en Lorraine - Décembre 2003 > Décembre 2004
- **n°13** - *septembre 2005* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Nord-Pas de Calais au 30 juin 2004
- **n°14** - *septembre 2005* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorraine au 30 juin 2004
- **n°15** - *février 2006* - Les dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants en Lorraine en 2004
- **n°16** - *février 2006* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Nord-Pas de Calais au 31 décembre 2005
- **n°17** - *mars 2006* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorraine au 31 décembre 2005
- **n°18** - *mars 2006* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Champagne-Ardenne au 28 février 2006
- **n°19** - *mars 2006* - Evolution des demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Nord-Pas de Calais de décembre 2004 à décembre 2005
- **n°20** - *mai 2006* - Evolution des demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Champagne-Ardenne de juin 2004 à février 2006
- **n°21** - *avril 2007* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorraine au 31 décembre 2006
- **n°22** - *mai 2007* - Evolution des demandeurs d'emploi dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel en Lorraine : décembre 2005 > décembre 2006
- **n°23** - *novembre 2007* - Les dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants en Lorraine en 2005
- **n°24** - *avril 2008* - Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorraine au 31 décembre 2007
- **n°25** - *avril 2008* - Evolution des demandeurs d'emploi dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel en Lorraine : décembre 2006 > décembre 2007

Sommaire

Introduction.....	2
Les dépenses de fonctionnement.....	3
<i>Principales tendances</i>	3
<i>Metz et Nancy</i>	4
<i>Communes de 20 000 à 50 000 habitants</i>	4
<i>Communes de 10 000 à 20 000 habitants</i>	6
<i>Les fonctions culturelles</i>	7
<i>Nature des dépenses</i>	13
<i>Recettes</i>	15
Les dépenses d'investissement.....	17
<i>Principales tendances</i>	17
<i>Les fonctions culturelles</i>	21
Les dépenses culturelles des intercommunalités.....	25
<i>Les intercommunalités étudiées</i>	25
Les dépenses de fonctionnement	26
<i>Principales tendances</i>	26
<i>Les fonctions culturelles</i>	27
<i>Nature des dépenses</i>	29
<i>Recettes</i>	29
Les dépenses d'investissement	30
<i>Principales tendances</i>	30
Annexe : les 31 villes et les intercommunalités rattachées qui ont été étudiées.....	32

Table des illustrations

Tableau 1 : Les dépenses culturelles de fonctionnement.....	3
Tableau 2 : Répartition des dépenses de fonctionnement, par habitant.....	4
Graphique 1 : Les dépenses de fonctionnement présentation par strate de population.....	4
Graphique 2 : Dépenses de fonctionnement par habitant et part dans le budget annuel.....	4
Tableau 3 : Répartition par strate de population des crédits de fonctionnement.....	5
Graphique 3 : Fonctionnement : Indices comparés des écarts à la moyenne des communes de la strate 20 000–50 000 habitants.....	6
Graphique 4 : Fonctionnement : Indices comparés des écarts à la moyenne des communes de la strate 10 000–20 000 habitants.....	7
Tableau 4 : Répartition des dépenses de fonctionnement.....	8
Carte 1 : Crédits de fonctionnement en euros par habitant des villes de plus de 10 000 habitants.....	9
Graphique 5 : Répartition des dépenses de fonctionnement.....	10
Tableau 5 : Répartition par fonction des dépenses de fonctionnement.....	10
Graphique 6 : Parts relatives des dépenses culturelles par fonction.....	11
Tableau 6 : Présentation des dépenses culturelles par strate et par fonction.....	12
Tableau 7 : Répartition des dépenses de fonctionnement.....	13
Tableau 8 : Ratios par nature et par strate (comptabilité M14).....	13
Graphique 7 : Parts relatives des dépenses par nature et par strate de population.....	13
Tableau 9 : Montant des crédits : présentation par nature et par strate de population.....	14
Tableau 10 a : Montant des recettes culturelles (recettes propres et subventions).....	15
Tableau 10 b : Tableau général des dépenses et des recettes* culturelles en fonctionnement.....	16
Tableau 11 : Crédits d'investissement.....	17
Graphique 8 : Crédits d'investissement répartition par strate.....	17
Tableau 12 Répartition des crédits d'investissement par habitant et part du budget culturel.....	18
Graphique 9 : Répartition des crédits d'investissement par habitant et part du budget culturel.....	18
Tableau 13 : Répartition par strate de population des crédits d'investissement.....	19
Graphique 10 : Investissement : Indices comparés des écarts à la moyenne des communes de la strate 20 000–50 000 habitants.....	20
Graphique 11 : Investissement : Indices comparés des écarts à la moyenne des communes de la strate 10 000–20 000 habitants.....	20
Carte 2 : Crédits d'investissement en euros par habitant des villes de plus de 10 000 habitants.....	21
Tableau 14 : Répartition des crédits d'investissement par fonction (comptabilité M14).....	22
Tableau 15 : Fonctions culturelles par strate de population.....	23
Tableau 16 : Tableau général des dépenses et des recettes* culturelles en investissement.....	24
Carte 3 : Localisation des intercommunalités étudiées.....	25
Tableau 17 : Les structures intercommunales étudiées.....	26
Tableau 18 : Répartition des crédits de fonctionnement.....	27
Tableau 19 : Répartition par fonction des dépenses de fonctionnement.....	28
Graphique 13 : Répartition des crédits de fonctionnement par fonction.....	28
Tableau 20 : Répartition des dépenses de fonctionnement.....	29
Tableau 21 : Montant des recettes culturelles (recettes propres et subventions).....	29
Tableau 22 Répartition des crédits d'investissement.....	30
Tableau 23 : Répartition des crédits d'investissement par fonction.....	31
Graphique 14 : Répartition des crédits d'investissement par fonction.....	31

INTRODUCTION

Ce travail présente les principales tendances des interventions de l'ensemble des villes de plus de 10.000 habitants de Lorraine en 2006. Il s'inscrit dans le cadre du programme régional d'observation de la culture mené par Arteca, centre de ressources de la culture en Lorraine. Un des axes porte depuis de nombreuses années sur l'analyse des financements culturels publics.

Pendant plusieurs années, ces investigations n'ont concerné que les dépenses du ministère de la Culture et de la Communication, du conseil régional, des conseils généraux et des quatre villes-préfectures¹ (lire les notes en page 34).

L'importance des communes dans le financement de la vie culturelle est un phénomène repéré depuis longtemps en particulier grâce aux travaux du Département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la Culture et de la Communication. Elles représentent globalement en France les 3/4 des dépenses culturelles territoriales totales.

Il était donc important, au niveau régional, de disposer d'une analyse plus complète, en particulier du point de vue de la répartition géographique, sur l'ensemble de ces 31 villes et de ne pas se limiter aux seules villes-préfectures (même si celles-ci totalisent près de 80 % du panel étudié en Lorraine).

Le nombre de communes enquêtées a nécessité une méthode d'analyse plus simple et plus rapide que celle utilisée habituellement (la méthodologie utilisée est présentée en fin de document). Elle se base uniquement sur les informations publiées dans les Comptes Administratifs des communes à partir de la norme comptable M14 mise en place depuis le 1^{er} janvier 1997. Malgré une approche plus globale, celle-ci permet de repérer les grandes tendances des financements publics affectés à ce secteur et de relever les principaux indicateurs permettant de positionner les différentes collectivités entre elles (y compris au niveau national) et d'en suivre les évolutions.

Ce travail qui comprend désormais l'analyse des exercices comptables 2000 à 2006 permet de bénéficier d'une série plus propice à l'analyse des politiques d'investissement

Par rapport aux années précédentes, un complément d'analyse a été mené sur les 18 structures intercommunales incluant une ou plusieurs villes de plus

de 10 000 habitants. Cela a en premier lieu été motivé par le transfert en 2004 des nombreux équipements culturels de la Ville de Metz à la Communauté de Communes de Metz Métropole (CA2M), entraînant une très forte diminution des dépenses culturelles de la ville par rapport aux années précédentes.

Qu'il s'agisse d'une simple problématique du partage des charges ou de l'émergence d'une identité culturelle communautaire, cette première investigation montre dès à présent qu'il n'est plus possible d'ignorer l'engagement financier de ces collectivités.

Le nombre d'intercommunalités ayant en charge des équipements ou des services culturels augmente chaque année et nécessitera dans les prochaines études d'avoir une approche plus globale de ces territoires en analysant les Comptes Administratifs de l'ensemble des communes qui les composent (soit près de 150 communes).

Cependant, afin de conserver la continuité de la méthode menée sur les villes de plus de 10.000 habitants depuis 2000 (et de ne pas retarder la publication de ces résultats qui aurait nécessité un complément d'enquête important), l'examen des intercommunalités a été traité « à part » dans une seconde partie. Parmi celles-ci, 13 présentent en 2006 des dépenses culturelles, c'est-à-dire affectées dans la fonction 3 [Culture] de leur Compte Administratif.

En complément de l'analyse des politiques culturelles du ministère de la Culture et de la Communication et du conseil régional de Lorraine, nous disposons d'un niveau de connaissance et de caractérisation des financements culturels publics sur l'ensemble du territoire régional.

Enfin, le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication a entrepris en 2004 une enquête identique au plan national sur les années 2000-2001-2002, fondée sur la même méthodologie.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Principales tendances

En Lorraine, les communes de plus de 10 000 habitants sont au nombre de 31. Dans cette étude sur leurs dépenses culturelles en 2006, les 31 villes ont été analysées sur la base de leurs comptes administratifs.

Cet ensemble, découpé en trois strates de population (plus de 100 000, 20 000-50 000 et 10 000-20 000), totalise 765 494 habitants,

soit environ 35 % de la population totale régionale². Chaque strate a un poids à peu près équivalent [respectivement 32 %, 33 % et 36 %], mais il faut noter que cette répartition n'est bien sûr pas homogène sur le territoire, puisque de nombreuses communes de plus de 10 000 habitants peuvent appartenir à une même unité urbaine bien plus importante.

En 2006, ces 31 villes ont consacré plus de **83 millions d'euros de crédits de fonctionnement** au secteur culturel, qu'il s'agisse de dépenses directes ou de subventions à des organismes tiers, c'est-à-dire de statut non municipal.³

Strate	Nbre de ville	Total de la strate (€)	Moyenne de la strate (€)	% Total
plus de 100 000 Hab.	2	37 001 030	18 500 515	44,4%
de 50 000 à 100 000 Hab.	-	-	-	-
de 20 000 à 50 000 Hab.	9	26 695 196	2 966 133	32,0%
de 10 000 à 20 000 Hab.	20	19 696 990	984 850	23,6%
Total	31	83 393 216		100%

Aucune commune n'est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants.

Tableau 1 : Les dépenses culturelles de fonctionnement
présentation par strate de population

Un premier examen fait apparaître que les deux villes de plus de 100 000 habitants (**Nancy et Metz**) totalisent à elles seules près de la moitié (**44,4% exactement**) des crédits culturels de l'ensemble des villes de plus de 10 000 habitants, alors qu'elles ne représentent que 32 % du point de vue de la population. Les neuf villes de 20 000 à 50 000 habitants cumulent 32,0% des crédits culturels et les 20 villes de 10 000 à 20 000 habitants, 23,6%.

Traduites en euros par habitant, les moyennes par strate sont respectivement de **99,21 €/hab.** [strate 20 000-50 000 hab.] et **67,58 €/hab.** [strate 10 000-20 000 hab.]. Ce ratio qui est de **253€/hab.** pour Nancy est passé de **175 à 81€/hab.** pour Metz entre 2003 et 2006 en raison du transfert des équipements à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) début 2004.

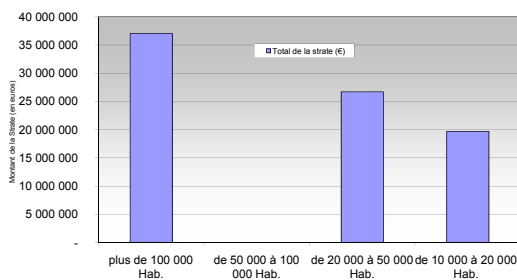
Au regard de la part du budget culturel sur le budget total de la collectivité, cette «hiérarchie» est conservée, puisque les ratios moyens sont respectivement de 15,4%, 10,0% et 8,1% [TABLEAU 2 ET GRAPHIQUE 2]. Ces valeurs recouvrent cependant des disparités importantes au sein de chaque sous-ensemble. Ainsi, l'euro par habitant s'échelonne de **5 € à 253 €**, et la part du budget culturel varie de **1 % à près de 22 %** [TABLEAU 3].

Strate	Euros / Hab moyen	% Budget culturel	Population totale de la strate	% Total
plus de 100 000 Hab.[*]	166,50	15,4%	233 328	30%
de 50 000 à 100 000 hab.	-	-	-	-
de 20 000 à 50 000 Hab.	99,21	10,0%	250 438	33%
de 10 000 à 20 000 Hab.	67,58	8,1%	281 728	37%
<i>total</i>			765 494	

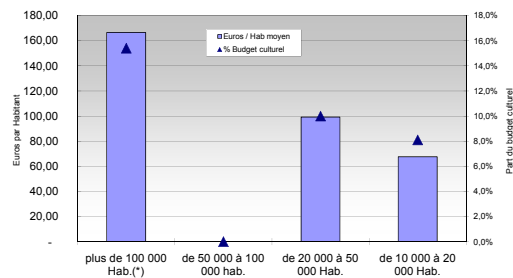
soit 35 % de la population lorraine

[*] Pour cette strate de population, les valeurs moyennes sont peu représentatives en raison de la disparité importante entre les budgets des villes de Nancy et de Metz depuis le transfert à la CA2M en 2004. [cf. tableau 3 et § sur Nancy et Metz pages 4 et 7]. Pour information, les communes de moins de 10 000 habitants sont en Lorraine au nombre de 2 304, regroupent 1 402 762 habitants et représentent 65 % de la population lorraine - Source INSEE - RGP 1999.

Tableau 2 : Répartition des dépenses de fonctionnement, par habitant et part dans le budget culturel – présentation par strate de population



Graphique 1 :
Les dépenses de fonctionnement
présentation par strate de population



Graphique 2 :
Dépenses de fonctionnement par habitant
et part dans le budget annuel

Metz et Nancy

Les deux métropoles lorraines ont consacré **37 millions d'euros**⁴ dont 30 millions d'euros pour Nancy et près de 10 millions d'euros pour Metz. En 2004, la plus grande partie des équipements de la Ville de Metz sont passés sous compétence communautaire de la Communauté

d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M). En 2003, les dépenses de la ville se montaient à 22,3 M€. Le budget 2006 de la CA2M est quant à lui de 15,5 M€ [cf. 2ème partie]. Il n'est donc plus possible de mettre en regard les budgets culturels de ces deux villes. Rappelons que, hors

budget de la CA2M, elles totalisent cependant encore **44% des dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants** (pour seulement 32% de la population de cet ensemble).

Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Ces neuf villes ont dépensé **26,7 millions d'euros**, pour un montant moyen par habitant de **99,21 €** et une part du budget culturel moyen de **10,0%**. Six communes se situent au dessus de la moyenne si l'on raisonne en part du budget culturel et en montant par habitant. Les trois autres villes se situent assez nettement en dessous des valeurs moyennes.

[20 188 habitants], est plus proche du point de vue des financements consacrés au secteur culturel des communes de la strate 10 000-20 000 habitants avec des valeurs autour de 42 € par habitant et 5% du budget culturel. Verdun est dans la même situation mais cela résulte du transfert d'équipements culturels à l'intercommunalité en 2003.

probablement là un phénomène de centralité des dépenses culturelles de la ville de Metz vis-à-vis du territoire de l'agglomération messine,⁵ mais cette situation préexistait déjà pour cette commune avant que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) ne prenne en charge les équipements culturels de l'agglomération.

Lunéville, qui est une des plus petites villes au sein de cette strate

Montigny-lès-Metz, par ses valeurs assez nettement en dessous des moyennes de sa strate traduit

On peut noter que cet aspect ne se retrouve pas – au sens budgétaire – dans le rapport entre Nancy et

Vandœuvre, cette dernière consacrant 14,9% de son budget de fonctionnement et 120 € par habitant au soutien d'activités culturelles.⁶

En position intermédiaire dans cette strate, les villes de Forbach, Sarreguemines et Saint-Dié consacrent également des budgets importants, surtout si on les observe

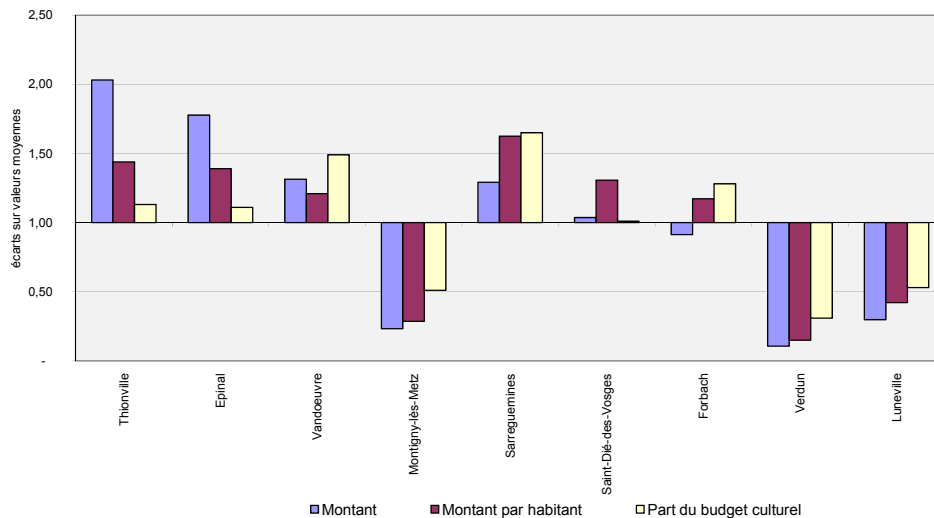
du point de vue des ratios « montant par habitant » ou « part du budget culturel » [GRAPHIQUE 3].

Collectivité	Montant (€)	% Total	Euros / hab.	% budget culturel
plus de 100 000 Hab.				
Metz	10 353 502		81,21	8,8%
Nancy	26 647 527		252,88	21,9%
Total	37 001 029	44,4%		
de 50 000 à 100 000 Hab.				
Total	-	0,0%	Aucune commune en Lorraine	
de 20 000 et 50 000 Hab.				
Thionville	6 025 024		142,76	11,3%
Epinal	5 270 325		137,94	11,1%
Vandœuvre	3 897 138		120,01	14,9%
Montigny-lès-Metz	692 429		28,35	5,1%
Sarreguemines	3 830 602		161,13	16,5%
Saint-Dié-des-Vosges	3 072 380		129,64	10,1%
Forbach	2 706 630		116,26	12,8%
Verdun	316 426		14,88	3,1%
Luneville	884 242		41,88	5,3%
Total	26 695 196	32,0%		
de 10 000 à 20 000 Hab.				
Bar-le-Duc	2 556 592		141,41	15,5%
Saint-Avold	3 305 191		189,16	13,6%
Toul	1 364 402		78,33	8,2%
Villers-lès-Nancy	605 617		37,76	6,0%
Laxou	1 079 316		67,89	11,4%
Hayange	812 473		52,56	5,5%
Pont-à-Mousson	987 359		65,75	8,3%
Longwy	971 590		65,25	6,6%
Yutz	680 639		45,78	5,0%
Freyming-Merlebach	679 831		46,28	6,8%
Creutzwald	335 075		22,93	4,9%
Sarrebourq	1 641 505		116,88	14,1%
Woippy	316 558		22,83	2,2%
Stiring-Wendel	204 761		15,45	3,0%
Fameck	182 833		14,26	2,4%
Saint-Max	309 332		28,02	5,5%
Florange	1 942 443		178,21	17,9%
Rombas	857 444		79,12	11,0%
Marly	815 118		78,91	13,3%
Behren-lès-Forbach	48 909		4,80	0,8%
Total	19 696 988	23,6%		
Total	83 393 213	100%		

Les communes sont classées par ordre décroissant de population – Source INSEE RGP 1999

NB : en 2004, la plus grande partie des équipements de la Ville de Metz sont passés sous compétence communautaire de la CA2M. En 2003, les dépenses de la ville se montaient à 22,3 M€. Le budget 2006 de la CA2M est quant à lui de 15,5 M€ [cf. 2ème partie].

Tableau 3 :
Répartition par strate de population des crédits de fonctionnement, ratio par habitant et part dans le budget culturel



Les communes sont classées, de gauche à droite, par ordre décroissant de population

Graphique 3 :
Fonctionnement : Indices comparés des écarts à la moyenne
des communes de la strate 20 000–50 000 habitants

Communes de 10 000 à 20 000 habitants

Les 20 villes de cette strate ont totalisé **19,7 millions d'euros** (rappelons qu'elles représentent 34% de la population des villes de plus de 10 000 habitants mais moins du quart des crédits culturels de fonctionnement).

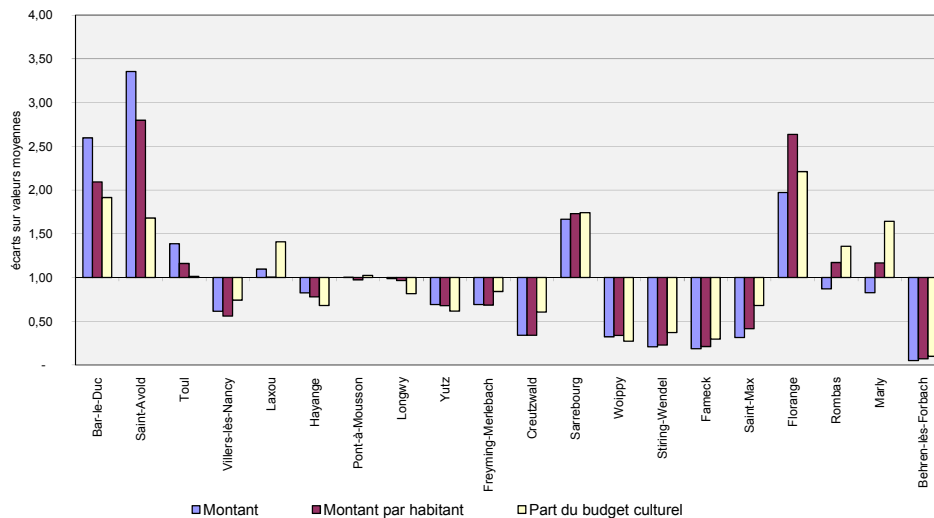
La diversité est encore plus grande au sein de cette strate (comme le montre la valeur des écarts du **GRAPHIQUE 4**).

Environ une douzaine de villes (selon le type de ratio retenu), soit

les 2/3, sont en dessous des valeurs moyennes. Ce phénomène est dû aux deux villes de Bar-le-Duc et de Saint-Avold, qui en raison du volume de leurs dépenses (et leur population) sont plus proches de la strate supérieure (montant par habitant et part du budget culturel relativement élevés).

D'une manière générale, plus on descend dans la strate (en terme de population), plus les montants consacrés par habitant ou les parts de budget ont tendance à diminuer,

à l'exception de Sarrebourg et Florange, qui affichent aussi des ratios relativement élevés et comparables à ceux que l'on trouve au sein des villes de 20 000 à 50 000 habitants. Enfin, comme nous l'avons noté dans le cas du rapport « ville centre » – « ville périphérique » entre Metz et Montigny-lès-Metz, les villes de Villers-lès-Nancy, Saint-Max, avec des ratios relativement faibles, (28 à 68 €/hab.) traduisent ce même phénomène entre Nancy et son agglomération.



Les communes sont classées, de gauche à droite, par ordre décroissant de population

Graphique 4 :
Fonctionnement : Indices comparés des écarts à la moyenne
des communes de la strate 10 000–20 000 habitants

Les fonctions culturelles

La question de la « correspondance » entre les sous-fonctions de la norme comptable M14 et une approche par domaine et fonction culturelle telle qu'elle est habituellement utilisée dans l'analyse des politiques culturelles pose un certain nombre de difficultés⁷. D'une part, la notion de « fonction culturelle » de la M14 est plutôt destinée à repérer les dépenses des services ou équipements municipaux. Ainsi, la fonction « théâtres » n'est pas à prendre au sens du domaine artistique mais au sens de l'équipement « théâtre municipal ». D'autre part, la méthode d'affectation des dépenses n'est pas homogène entre collectivités, en particulier du point de vue des actions ou des lieux de diffusion (salles de spectacle, actions culturelles telles que diffusion théâtrale, animations...).

Par conséquent, si l'on ne s'appuie que sur cette nomenclature, il est

difficile de caractériser au sein d'une collectivité, la politique culturelle en faveur du spectacle vivant, ou celle en faveur de la création, ou de la formation. Les comparaisons plus fines entre collectivités sont également à mener avec prudence si l'on se limite aux seules informations disponibles dans les comptes administratifs.

Globalement, on peut noter que moins ces collectivités sont importantes, moins elles disposent d'un équipement spécialisé selon les domaines et les missions [École de musique, Théâtre municipal]. Elles interviennent ainsi sur le champ culturel par l'intermédiaire d'équipements « généralistes » ou d'actions culturelles pluridisciplinaires souvent indexées dans la fonction « Action culturelle ».

Ainsi, l'analyse de la nature des dépenses (charges directes ou subventions) montre également que pour les villes moyennes la gestion

directe du poste « Action culturelle » est généralement assez importante [50%] alors qu'elle n'est habituellement que de 10% sur Nancy.

Sur l'ensemble des villes de plus de 10 000 habitants, ces remarques liminaires étant faites, on distingue **trois principaux postes qui totalisent les 2/3 des crédits de fonctionnement**⁸ : 28,2% sur l'expression musicale, 21,9% sur l'action culturelle, 17,0% sur les bibliothèques et les médiathèques, [TABLEAU 4 ET GRAPHIQUE 5]. Ces tendances moyennes cachent là aussi de fortes disparités selon la strate de population.

Le **premier poste** est celui qui regroupe les équipements dédiés à l'« **expression musicale, lyrique et chorégraphique** ». Cela est surtout dû à l'importance des crédits affectés à l'Opéra National de Nancy-Lorraine. Sur les villes des states inférieures, cette fonction, bien qu'importante, est

généralement le 3^{ème} poste de la collectivité, après l'Action culturelle et les Services communs (strate 20 000-50 000 habitants) ou après l'Action culturelle et les Bibliothèques et médiathèques (strate 20 000-50 000 habitants).

Une analyse plus fine par collectivité s'appuyant en particulier sur la connaissance des équipements municipaux permet d'estimer (bien que cela ne soit pas quantifiable à ce niveau d'étude et si l'on ne tient pas compte du cas particulier de Nancy avec l'Opéra National), que la majorité des services ou équipements regroupés sous cette fonction relèvent de la formation et des pratiques en amateur dans le domaine de la

musique (conservatoire et école de musique). La part des subventions à des équipements tiers (c'est-à-dire de statut non municipal) est très faible pour cette fonction et représente généralement moins de 20 % des dépenses culturelles de ce secteur.

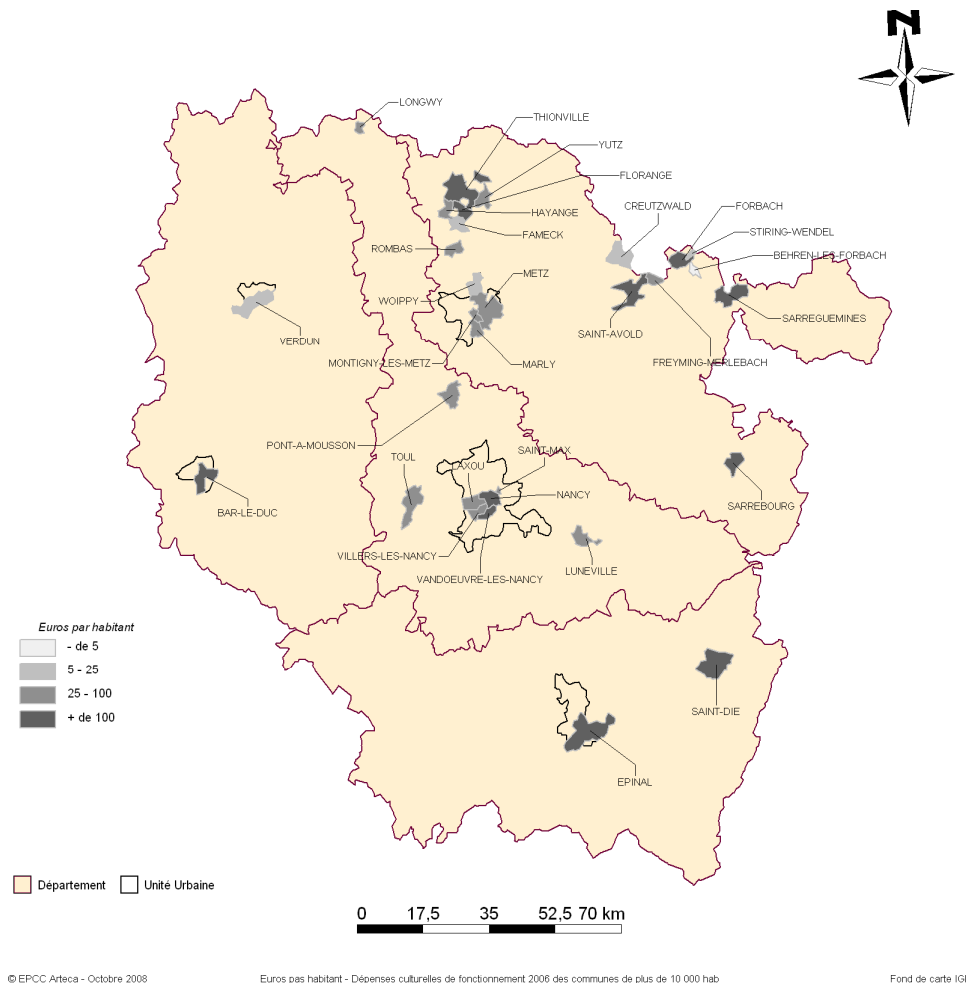
Lorsque l'on descend dans les strates, la part consacrée à ce poste diminue, reflet de l'absence d'équipements d'importance sur ces villes moyennes - qu'il s'agisse de structures de production ou de formation (TABLEAU 5 ET GRAPHIQUE 6).

La **seconde dépense** des collectivités est généralement celle de l'« **Action culturelle** », sans qu'il soit possible avec la nomenclature

comptable M14 de séparer les équipements ou les opérations comptabilisés dans cette fonction.⁹ Sous ce poste, sont regroupés des équipements et des opérations (manifestations...) très diverses, telles que le fonctionnement des salles polyvalentes, des centres socioculturels, des MJC, de la programmation artistique, des actions en direction des jeunes... Ce poste¹⁰ croît très fortement - en proportion - au niveau de la strate 10 000-20 000 habitants, puisqu'il y représente en moyenne 37,1%, (c'est donc le plus important) et seulement 11,4% en moyenne au niveau des villes de Nancy et Metz (TABLEAU 5).

Fonctions culturelles	Montant (€)	% Total
Services communs	8 557 723	10,3%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	23 504 005	28,2%
Arts plastiques et autres activités artistiques	779 672	0,9%
Théâtres	1 944 625	2,3%
Cinémas et autres salles de spectacles	4 821 450	5,8%
Bibliothèques et médiathèques	14 146 996	17,0%
Musées	8 946 687	10,7%
Archives	1 495 339	1,8%
Entretien du patrimoine culturel	914 715	1,1%
Action culturelle	18 281 454	21,9%
Total	83 392 666	100%

Tableau 4 :
Répartition des dépenses de fonctionnement
présentation par fonction



Cette carte donne à voir la répartition régionale des villes étudiées. Bien que le calcul du montant par habitant «intra-muros» soit juste (d'un point de vue strictement comptable et fiscal), il serait intéressant de calculer ce type de ratio à l'échelle des agglomérations ou des pôles urbains, (dont les contours sont tracés sur la carte), à condition de prendre en compte les crédits de la totalité des villes et des intercommunalités qui composent ces territoires.

Pousser cette analyse dans une logique territoriale (donc du rapport à l'ensemble de la population régionale) nécessiterait en complément une approche par équipement afin de prendre en compte les financements apportés directement par l'Etat ou d'autres collectivités (région, départements, intercommunalités...) sur ces institutions qui ne dépendent pas toutes, juridiquement parlant, des villes.

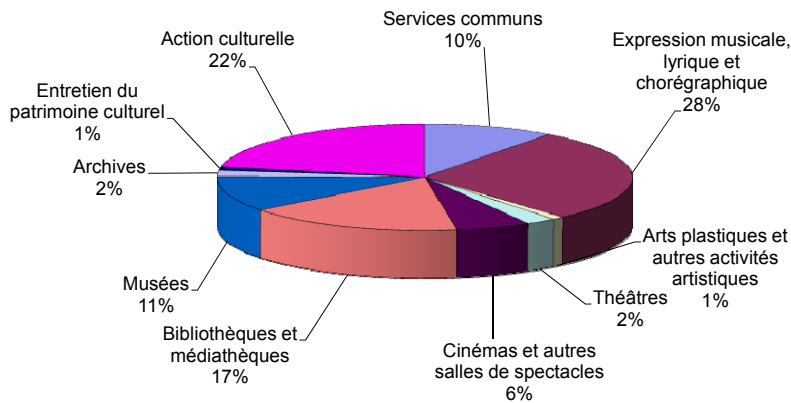
Carte 1 : Crédits de fonctionnement en euros par habitant des villes de plus de 10 000 habitants

En troisième position, le poste « bibliothèques et médiathèques » a totalisé **14,1 M€** en 2006, soit entre 13,3% et 19,0% du budget culturel. Proportionnellement, cette fonction est plus importante dans les villes de 10 000 à 20 000 habitants, que dans la strate supérieure puisqu'il s'agit d'un équipement municipal quasiment incontournable (la comparaison avec la « strate » Metz et Nancy reste dans ce cas significative

puisque la médiathèque de Metz n'a pas été transférée à la CA2M en 2004). Sur ces métropoles, les équipements bien que gérés directement par les villes sont « dimensionnés » à l'échelle de leurs agglomérations et entraînent par conséquent des budgets de fonctionnement élevés.

Notons que la ville de Verdun ne comptabilise pas de dépenses dans

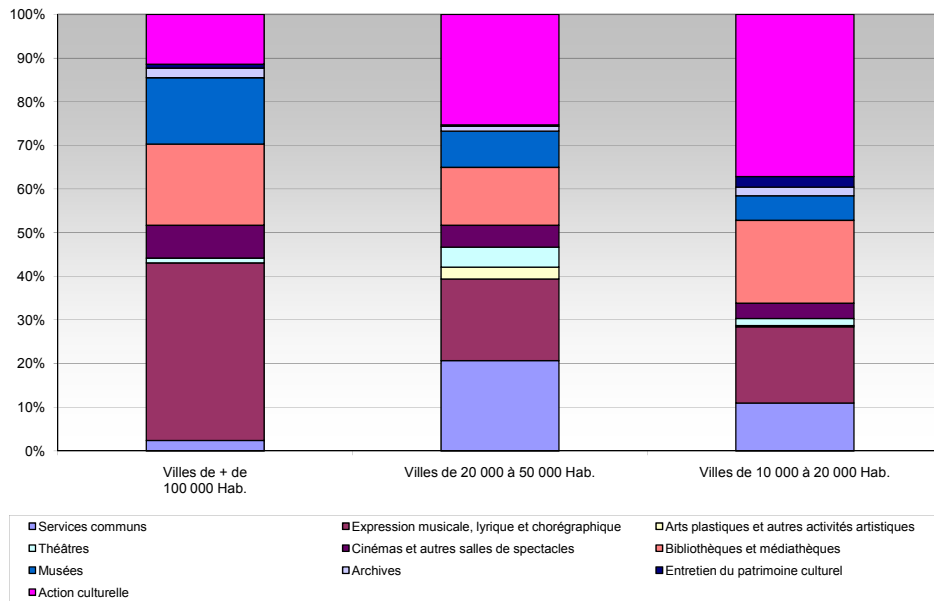
cette sous-fonction, cela ne signifiant pas pour autant l'absence de ce service (qui est porté par l'intercommunalité). La bibliothèque de Saint-Avold se trouve intégrée au fonctionnement de la régie municipale « Saint-Avold Action Culturelle » qui comprend également la gestion de la salle de spectacles. A Marly, celle-ci est gérée au sein du Centre socioculturel.



Graphique 5 :
Répartition des dépenses de fonctionnement
présentation par fonction

Fonctions culturelles	Villes de + de 100 000 Hab.	Villes de 20 000 à 50 000 Hab.	Villes de 10 000 à 20 000 Hab.
Services communs	2,4%	20,7%	11,0%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	40,7%	18,7%	17,4%
Arts plastiques et autres activités artistiques	0,0%	2,7%	0,3%
Théâtres	1,1%	4,6%	1,6%
Cinémas et autres salles de spectacles	7,5%	5,0%	3,5%
Bibliothèques et médiathèques	18,6%	13,3%	19,0%
Musées	15,2%	8,3%	5,6%
Archives	2,2%	1,1%	2,0%
Entretien du patrimoine culturel	0,9%	0,3%	2,4%
Action culturelle	11,4%	25,3%	37,1%
Total	100%	100%	100%

Tableau 5 :
Répartition par fonction des dépenses de fonctionnement,
présentation par strate [comptabilité M14]



Graphique 6 :
Parts relatives des dépenses culturelles par fonction
présentation par strate de population

Le secteur des « musées », avec **8,9 M€** représente **10,7%** des dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants. Les disparités par strate sont encore très importantes : 21% pour Nancy, soit son deuxième poste budgétaire, 8,3% pour la strate 20 000-50 000 habitants correspondant au 5ème poste ; et 5,6% pour la strate 10 000-20 000.

Ces tendances s'expliquent - comme pour les autres secteurs - par la présence d'équipements muséographiques majeurs au niveau des deux métropoles, représentant pour celles-ci des coûts de fonctionnement supérieurs à ceux de leurs médiathèques.

Parmi les villes de 20 000 à 50 000 habitants, trois ne disposent pas de musées et trois autres gèrent des établissements classés et contrôlés d'importance régionale [Épinal avec 19% des dépenses de fonctionnement,

Saint-Dié avec 14%, et Sarreguemines avec 20%].

Concernant la strate 10 000-20 000 habitants, les villes de Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, Sarrebourg et Toul gèrent elles aussi des musées relativement importants [disposant également du label « Musées de France »].

La fonction « **Théâtre** », représente **4,7%** au niveau de la **strate 20 000-50 000 habitants** et est quasiment inexistante pour les villes de moins de 20 000 habitants, mais comme nous l'avons indiqué précédemment, les équipements du type « théâtre municipal » ou « salle de spectacle » [à vocation pluridisciplinaire] peuvent apparaître diversement dans les sous-fonctions « Action culturelle » ou encore « **Cinémas et autres salles de spectacle** », cette dernière catégorie étant également

de l'ordre de **5%** des dépenses culturelles.

Enfin, la fonction « **Arts plastiques et autres activités** », correspondant aux Écoles d'Art, a totalisé 780 K€ sur l'ensemble des 31 communes. Seule la ville d'**Épinal** dispose d'un établissement municipal spécialisé de ce type dans son budget, Saint-Dié compte également une école de dessin de statut municipal mais qui ne relève pas du réseau des Écoles Régionales d'Art.

L'École Régionale d'Art de Metz dépend depuis 2004 de la CA2M.

L'École Nationale d'Art de Nancy est quant à elle gérée par la communauté urbaine pour son fonctionnement et par le ministère de la Culture [CNAP] pour les enseignements.

Strate	Montant Total (€)	Dépenses directes en %	Subventions versées en %
Fonctions Culturelles			
Villes de + de 100 000 hab.	37 001 029		
Services communs	870 165	100,0%	0,0%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	15 071 834	82,3%	17,7%
Arts plastiques et autres activités artistiques	-	0,0%	0,0%
Théâtres	402 528	0,9%	99,1%
Cinémas et autres salles de spectacles	2 792 000	0,0%	100,0%
Bibliothèques et médiathèques	6 863 925	100,0%	0,0%
Musées	5 621 081	97,9%	2,1%
Archives	813 937	100,0%	0,0%
Entretien du patrimoine culturel	343 401	91,7%	8,3%
Action culturelle	4 222 158	55,0%	45,0%
Villes de 20 000 à 50 000 hab.	26 695 198		
Services communs	5 527 012	87,0%	13,0%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	5 000 674	89,7%	10,3%
Arts plastiques et autres activités artistiques	723 381	97,4%	2,6%
Théâtres	1 217 459	78,4%	21,6%
Cinémas et autres salles de spectacles	1 333 640	92,3%	7,7%
Bibliothèques et médiathèques	3 539 264	99,9%	0,1%
Musées	2 215 322	96,8%	3,2%
Archives	290 948	99,2%	0,8%
Entretien du patrimoine culturel	89 091	83,7%	16,3%
Action culturelle	6 758 407	66,9%	33,1%
Villes de 10 000 à 20 000 hab.	19 696 440		
Services communs	2 160 546	71,1%	28,9%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	3 431 497	83,0%	17,0%
Arts plastiques et autres activités artistiques	56 291	96,4%	3,6%
Théâtres	324 638	82,5%	17,5%
Cinémas et autres salles de spectacles	695 810	92,3%	7,7%
Bibliothèques et médiathèques	3 743 807	99,1%	0,9%
Musées	1 110 284	99,9%	0,1%
Archives	390 455	99,1%	0,9%
Entretien du patrimoine culturel	482 223	94,2%	5,8%
Action culturelle	7 300 889	53,3%	46,7%
Total	83 392 667		

Aucune commune n'est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants

Tableau 6 :
Présentation des dépenses culturelles par strate et par fonction
(comptabilité M14)

Nature des dépenses

Nature des dépenses	Montant (€)	% Total
Charges à caractère général	17 531 281	21,3%
Charges de personnel	48 232 084	58,5%
Autres charges de gestion: subventions et participations	16 651 350	20,2%
Total	82 414 715	100%

Autres dépenses de type "charges exceptionnelles et financières"	977 951
Total	83 392 666

Tableau 7 :
Répartition des dépenses de fonctionnement
présentation par nature (comptabilité M14)

Deux grands types de dépenses peuvent être distingués au sein d'une ville :

- celles relevant d'une **gestion directe** de ses propres services et équipements et comprenant d'un côté les charges de personnel et de l'autre les charges à caractère général (achat de biens et de services par la collectivité pour son fonctionnement) ;

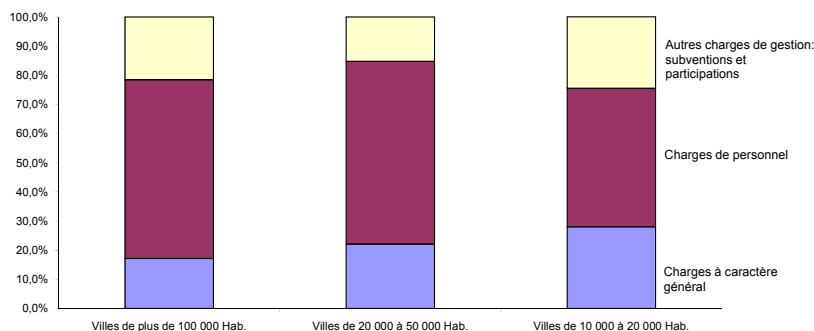
- les **subventions et les participations** versées aux différents opérateurs culturels (essentiellement les associations implantées sur la commune).

Le rapport entre ces deux grandes catégories donne des indications sur le niveau de gestion directe par la collectivité de l'activité culturelle existante sur son territoire. Comme cela a été précédemment indiqué dans l'analyse des fonctions culturelles,

cet équilibre dépend bien évidemment très fortement de la présence d'équipements spécialisés (et plus ou moins « incontournables »), généralement de statut municipal (école de musique, orchestre, bibliothèque, entretien des monuments historiques appartenant à la commune...).

Nature des dépenses	Villes de plus de 100 000 Hab.	Villes de 20 000 à 50 000 Hab.	Villes de 10 000 à 20 000 Hab.
Charges à caractère général	17,1%	22,1%	28,0%
Charges de personnel	61,4%	62,7%	47,6%
Total charges directes	78,5%	84,8%	75,6%
Autres charges de gestion: subventions et participations	21,5%	15,2%	24,5%
Total	100%	100%	100%

Tableau 8 :
Ratios par nature et par strate (comptabilité M14)



Graphique 7 :
Parts relatives des dépenses par nature et par strate de population

Globalement, la part des charges générales de fonctionnement est assez homogène quelle que soit la strate considérée. Les charges à caractère général (charges courantes de fonctionnement des services culturels imputées au chapitre 011) sont proportionnellement plus élevées pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants. A contrario, la part des dépenses de personnel sont plus faibles que pour les villes de la strate supérieure.

En moyenne, sur l'ensemble des 31 villes étudiées, la « **gestion directe** » des services culturels est de **80%**. Pour les villes de plus de

20 000 habitants, elle est d'environ 80% et elle descend à un peu plus de 70% pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants.

La part des **charges de personnel** atteint en moyenne **61,4%** pour les **deux métropoles** (mais elle était de 69% avant transfert des équipements messins à la CA2M, faisant désormais passer cette charge de 67% à 40% pour la ville entre 2003 et 2005), et seulement 47,6% pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants. Corrélativement, sur ces dernières, la proportion des subventions versées à des organismes non municipaux augmente (soit environ 30%).

Ces tendances moyennes cachent également d'assez fortes disparités au sein d'une même strate où la part des subventions est supérieure à 50% sur les villes de Saint-Avold, Freyming-Merlebach, Berhen-les-Forbach et inférieure à 5% sur Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson ou Creutzwald.

Les charges directes de personnel (salaires bruts et charges sociales comprises) portées par ces 31 villes ont représenté **48 M€** en 2006 et l'ensemble des **subventions versées près de 17 M€**, soit environ un rapport de 1 euro de subvention pour 2,9 euros de dépenses directes.

Nature des dépenses	Montant (€)
Plus de 100 000 Hab.	
Charges à caractère général	6 289 492
Charges de personnel	22 609 096
Total charges directes	28 898 588
Autres charges de gestion: subventions et participations	7 903 376
Total	36 801 964
Entre 20 000 et 50 000 Hab.	
Charges à caractère général	5 753 149
Charges de personnel	16 291 587
Total charges directes	22 044 736
Autres charges de gestion: subventions et participations	3 948 074
Total	25 992 810
Entre 10 000 et 20 000 Hab.	
Charges à caractère général	5 488 639
Charges de personnel	9 331 401
Total charges directes	14 820 040
Autres charges de gestion: subventions et participations	4 799 901
Total	19 619 941
Total	82 414 715
Autres dépenses de type "charges exceptionnelles et financières"	977 951
Total	83 392 666

Aucune commune n'est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants.

Tableau 9 :
Montant des crédits : présentation par nature et par strate de population
(comptabilité M14)

Recettes

Les recettes de fonctionnement et d'investissement dites « culturelles » (qui sont affectées comptablement aux fonctions culturelles) perçues par ces 31 villes s'élèvent à 13,7 millions d'euros de dotations et participation de l'État et d'autres collectivités, le reste étant composé des

produits des activités des « services culturels » et divers impôts et taxes pour 7,3 M€ (TABLEAUX 10 A ET B).¹¹

Les participations de l'État ou d'autres collectivités correspondent fréquemment, et particulièrement en investissement, à des opérations

réalisées l'année précédente par la commune. Le calcul de la dépense nette ne saurait donc représenter la dépense réelle de la collectivité pour ses actions engagées à l'année N.

<i>(en millions d'€)</i>	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'Etat et de collectivités	5,7	8	13,7
Recettes propres	7,3	0	7,3
Total	13	8	21

Tableau 10 a : Montant des recettes culturelles (recettes propres et subventions)

Le détail par collectivité est donné page suivante.

Collectivité	Dépenses [€]	% Total	Recettes [€]	% Total	Dépenses nettes [€] (dépenses-recettes)
Plus de 100 000 Hab.					
Metz	10 353 502		273 237		10 080 265
Nancy	26 647 527		6 640 476		20 007 051
Total	37 001 029	44,4%	6 913 713	53,3%	30 087 316
De 50 000 à 100 000 Hab.					
Total	-	0,0%	0	0,0%	0
De 20 000 à 50 000 Hab					
Thionville	6 025 024		728 384		5 296 640
Epinal	5 270 325		796 853		4 473 472
Vandœuvre	3 897 138		330 057		3 567 081
Montigny-lès-Metz	692 429		90 335		602 094
Sarreguemines	3 830 602		417 671		3 412 931
Saint-Dié-des-Vosges	3 072 380		148 725		2 923 655
Forbach	2 706 630		88 008		2 618 622
Verdun	316 426		69 540		246 886
Luneville	884 242		143 909		740 333
Total	26 695 196	32,0%	2 813 482	21,7%	23 881 714
De 10 000 à 20 000 Hab.					
Bar-le-Duc	2 556 592		416 984		2 139 608
Saint-Avold	3 305 191		373 053		2 932 138
Toul	1 364 402		225 486		1 138 916
Villers-lès-Nancy	605 617		19 709		585 908
Laxou	1 079 316		81 709		997 607
Hayange	812 473		27 842		784 631
Pont-à-Mousson	987 359		98 057		889 302
Longwy	971 590		76 000		895 590
Yutz	680 639		410 986		269 653
Freyming-Merlebach	679 831		534 941		144 890
Creutzwald	335 075		78 320		256 755
Sarrebourg	1 641 505		236 246		1 405 259
Woippy	316 558		2 773		313 785
Stiring-Wendel	204 761		16 076		188 685
Fameck	182 833		15 859		166 974
Saint-Max	309 332		27 708		281 624
Florange	1 942 443		207 081		1 735 362
Rombas	857 444		35 886		821 558
Marly	815 118		340 042		475 076
Behren-lès-Forbach	48 909		8 373		40 536
Total	19 696 988	23,6%	3 233 131	24,9%	16 463 857
Total	83 393 213	100%	12 960 326	100%	70 432 887

Les communes sont classées par ordre décroissant de population – Source INSEE RGP 1999

Tableau 10b :
Tableau général des dépenses et des recettes* culturelles en fonctionnement

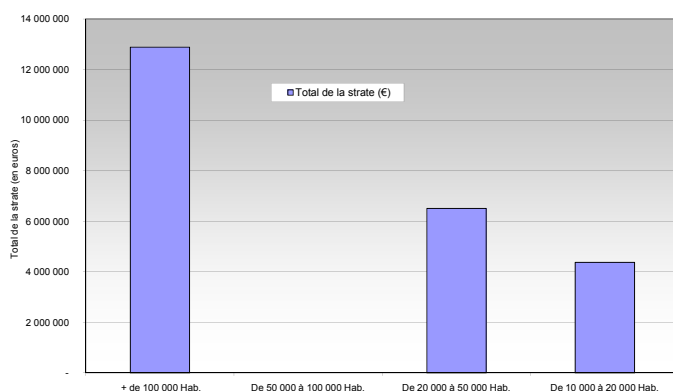
* subventions, participations, produits des services...

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Strate	Nbre de ville	Total de la strate (€)	Moyenne de la strate (€)	% Total
+ de 100 000 Hab.	2	12 886 135	6 443 068	54,2%
De 50 000 à 100 000 Hab.	0	-	-	
De 20 000 à 50 000 Hab.	9	6 507 758	723 084	27,4%
De 10 000 à 20 000 Hab.	20	4 371 140	218 557	18,4%
Total	31	23 765 033		100,0%

Aucune commune n'est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants.

Tableau 11 : Crédits d'investissement répartition par strate de population



Graphique 8 :
Crédits d'investissement répartition par strate

Principales tendances

L'analyse des politiques d'investissement ne saurait être pertinente sur une seule année. Les programmes d'investissement, généralement pluriannuels (3-5 ans) se traduisent par des variations importantes du point de vue des crédits de paiement (et par conséquent des montants qui apparaissent dans le compte administratif à l'année N) selon l'état d'avancement des opérations. Par ailleurs, les recettes de la part de l'État ou d'autres collectivités sont très fréquemment en décalage vis-à-vis des dépenses engagées.

Une autre difficulté vient du fait qu'en l'absence d'un repérage plus précis des opérations (construction, travaux...), l'approche globale de la comptabilité M14 pose encore plus de problèmes que dans le cas des crédits de fonctionnement lorsque l'on souhaite analyser les différents secteurs culturels.

Au total, sur l'année 2006, un peu moins de **24 M€ ont été consacrés aux investissements culturels**.

Les 20 communes de 10 000 à 20 000 habitants ont investi 4,4 M€ (soit environ 20% de l'ensemble des

villes de plus de 10 000 habitants), les neuf villes de 20 000 à 50 000, près de 30% avec 6,5 M€.

Metz et Nancy ont totalisé 12,9 M€ (avec respectivement 3,5 M€ et 9,3 M€), soit plus de la moitié du total des investissements des 31 villes.

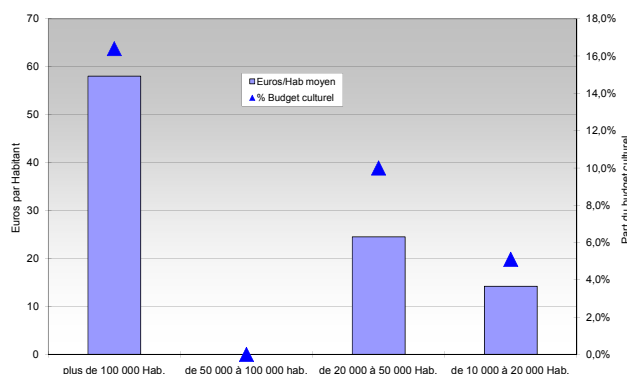
Pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants, la moyenne des crédits de paiement en investissement par commune est de l'ordre de 700 K€ et de 200 K€ pour celles de moins de 20 000 habitants.

Strate	Euros / Hab moyen	% Budget culturel	Population totale de la strate	% Total
plus de 100 000 Hab.	58,04	16,4%	233 328	30%
de 50 000 à 100 000 hab.	-	-	-	-
de 20 000 à 50 000 Hab.	24,54	10,0%	250 438	33%
de 10 000 à 20 000 Hab.	14,21	5,1%	281 728	37%
			total	
			765 494	
			<i>soit 34 % de la population lorraine</i>	

Pour information : les communes de moins de 10 000 habitants sont en Lorraine au nombre de 2 304. Elles regroupent 1 402 762 habitants et représentent ainsi 65 % du total de la population lorraine.

Données de population : INSEE – RGP 1999

Tableau 12
Répartition des crédits d'investissement par habitant et part du budget culturel



Graphique 9 :
Répartition des crédits d'investissement par habitant et part du budget culturel

Cependant, c'est moins les montants absolus des dépenses d'investissement que la part de l'investissement culturel sur l'investissement total qu'il convient de regarder.

La part des investissements culturels sur l'ensemble des investissements de la collectivité varie en moyenne de 3% à 7% selon la strate. Les écarts importants, au regard des moyennes de la strate, résultent

généralement de crédits de paiement importants sur l'année étudiée, de la part d'une minorité de collectivités. Ainsi, quelques villes de 10 000 à 20 000 habitants montrent un pourcentage au dessus de la moyenne (avec en particulier Villers-les-Nancy 29% ou encore Bar-le-Duc 17% et Toul 14%). L'année 2006 est également importante pour la ville de Nancy avec 9,4 M€, soit 26% de son budget général d'investissement. Il en est

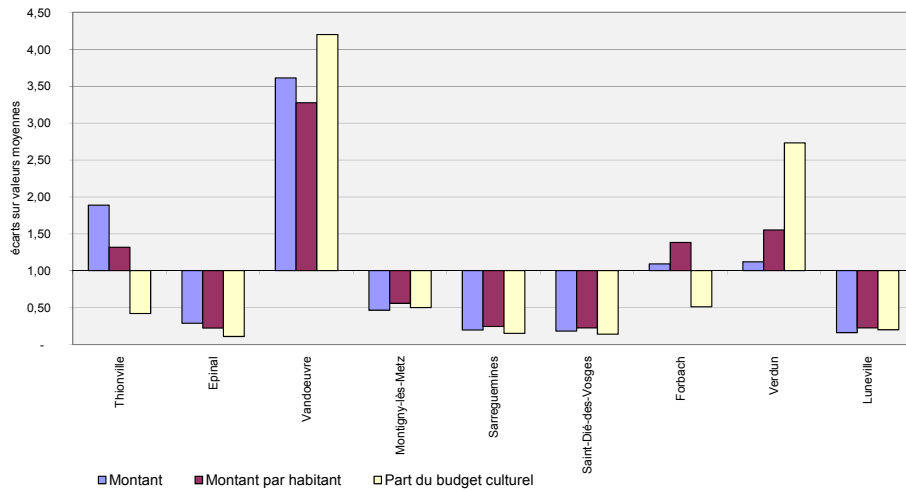
de même sur la strate 20 000-50 000 au niveau des villes de Vandoeuvre 42%, et Verdun 27%, avec des ratios plus élevés que la moyenne de leur strate, ces tendances étant déjà présentes en 2004 et 2005.

Le calcul des montants par habitant suit globalement les mêmes tendances, mais compte tenu des remarques précédentes, cette valeur apparaît assez peu pertinente sur une seule année.

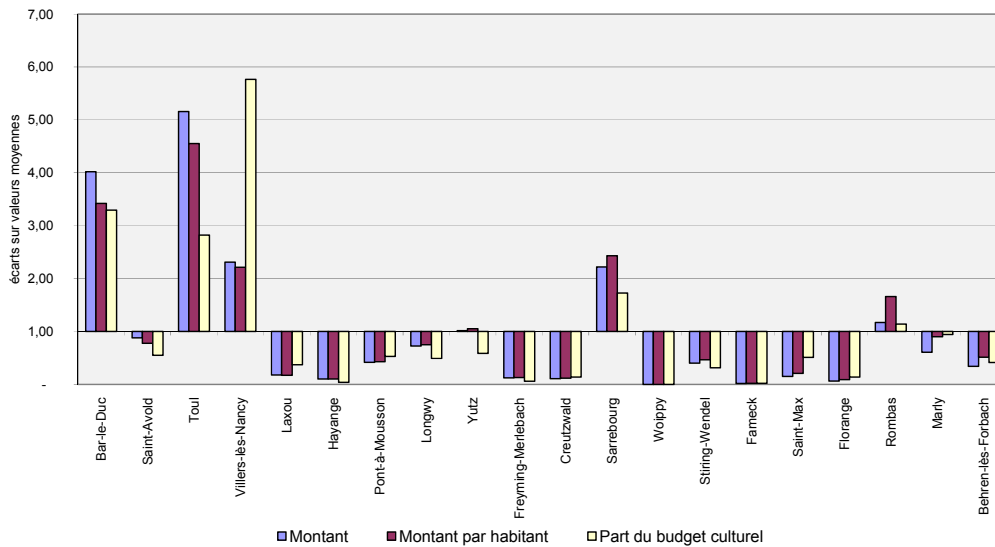
Collectivité	Montant (€)	% Total	Euros / hab.	% budget culturel
plus de 100 000 Hab.				
Metz	3 536 602		27,74	7,1%
Nancy	9 349 533		88,34	25,6%
Total	12 886 135	54,2%		
de 50 000 à 100 000 Hab.				
Aucune commune en Lorraine				
Total	-	0,0%		
de 20 000 à 50 000 Hab.				
Thionville	1 365 236		32,35	4,2%
Epinal	209 084		5,47	1,1%
Vandoeuvre	2 610 227		80,38	42,0%
Montigny-lès-Metz	334 806		13,71	5,0%
Sarreguemines	141 846		5,97	1,5%
Saint-Dié-des-Vosges	131 140		5,53	1,4%
Forbach	789 592		33,92	5,1%
Verdun	809 556		38,07	27,3%
Luneville	116 272		5,51	2,0%
Total	6 507 759	27,4%		
de 10 000 à 20 000 Hab.				
Bar-le-Duc	878 698		48,60	16,8%
Saint-Avold	192 604		11,02	2,8%
Toul	1 127 155		64,71	14,4%
Villers-lès-Nancy	504 290		31,44	29,4%
Laxou	38 528		2,42	1,9%
Hayange	22 145		1,43	0,2%
Pont-à-Mousson	91 302		6,08	2,7%
Longwy	158 866		10,67	2,5%
Yutz	221 868		14,92	3,0%
Freyminq-Merlebach	26 645		1,81	0,3%
Creutzwald	23 800		1,63	0,7%
Sarrebourog	485 553		34,57	8,8%
Woippy	239		0,02	0,0%
Stiring-Wendel	87 419		6,60	1,6%
Fameck	3 626		0,28	0,1%
Saint-Max	32 563		2,95	2,6%
Florange	13 644		1,25	0,7%
Rombas	255 419		23,57	5,8%
Marly	132 181		12,80	4,8%
Behren-lès-Forbach	74 596		7,32	2,1%
Total	4 371 141	18,4%		
Total	23 765 035	100,0%		

Communes classées par ordre décroissant de population – Source INSEE – RGP 1999

Tableau 13 :
Répartition par strate de population des crédits d'investissement,
ratio par habitant et part dans le budget culturel

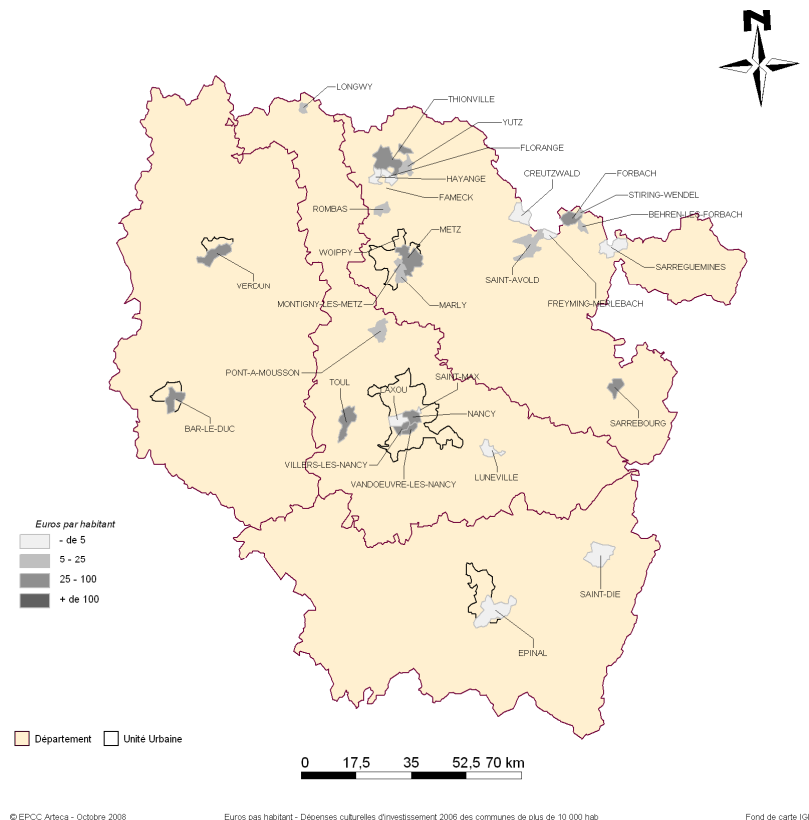


Graphique 10 :
Investissement : Indices comparés des écarts à la moyenne
des communes de la strate 20 000–50 000 habitants



Les communes sont classées, de gauche à droite, par ordre décroissant de population

Graphique 11 :
Investissement : Indices comparés des écarts à la moyenne
des communes de la strate 10 000–20 000 habitants



Carte 2 : Crédits d'investissement en euros par habitant des villes de plus de 10 000 habitants

Les fonctions culturelles

Au niveau des crédits d'investissement, le secteur dominant est très généralement celui consacré à la restauration et à l'entretien des monuments historiques et des lieux de culte. Il a représenté 28,5% en 2006 et concerné 18 des 31 villes, avec des volumes financiers importants sur Metz, Nancy, Bar-le-Duc, Verdun et Toul.

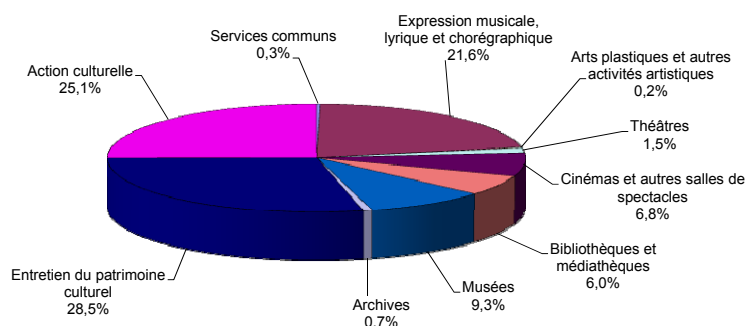
Le second poste est généralement celui de « l'action culturelle » [qui comprend les équipements polyvalents tels que les centres culturels, les salles de spectacles, certaines MJC...] avec 25,1% des crédits d'investissement. Les opérations d'investissement sont assez

largement réparties puisque 23 villes sur 31 sont concernées. L'opération la plus importante en 2006 a été la rénovation du Centre Culturel André Malraux à Vandœuvre

La troisième place en termes de dépenses d'investissement varie en fonction des opérations plus ou moins importantes conduites sur quelques communes. Ainsi, les 5,1 M€ (soit 21,6% du total) sur la fonction « expression musicale » sont dus pour l'essentiel à la construction de l'équipement dédié aux musiques actuelles à Nancy [l'Autre Canal].

Cette distribution se retrouve à peu près de manière identique d'une

strate à l'autre, avec un pôle « patrimoine » proportionnellement plus important sur les villes de Metz et Nancy qui cumulent 65% des investissements conduits dans ce secteur par 18 des 31 villes (alors que le pôle action culturelle est relativement faible sur ces deux villes). Ceci confirme la tendance déjà relevée au niveau des crédits de fonctionnement où, en raison du nombre beaucoup moins important d'établissements culturels spécialisés, les investissements des villes de 10 000 à 20 000 habitants portent avant tout sur des lieux à vocation pluridisciplinaire.



Graphique 12 :
Répartition des crédits d'investissement par fonction

Fonctions culturelles	Montant (€)	% Total
Services communs	77 454	0,3%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	5 138 969	21,6%
Arts plastiques et autres activités artistiques	57 845	0,2%
Théâtres	361 281	1,5%
Cinémas et autres salles de spectacles	1 606 429	6,8%
Bibliothèques et médiathèques	1 416 390	6,0%
Musées	2 209 437	9,3%
Archives	164 052	0,7%
Entretien du patrimoine culturel	6 764 327	28,5%
Action culturelle	5 968 850	25,1%
Total	23 765 033	100%

Tableau 14 :
Répartition des crédits d'investissement par fonction
[comptabilité M14]

Strate	Montant Total (€)	Part du total en %
Fonctions Culturelles		
plus de 100 000 Hab.	12 886 135	100,0%
Services communs	-	0,0%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	4 922 372	38,2%
Arts plastiques et autres activités artistiques	-	0,0%
Théâtres	32 738	0,3%
Cinémas et autres salles de spectacles	169 768	1,3%
Bibliothèques et médiathèques	1 003 884	7,8%
Musées	1 813 744	14,1%
Archives	92 848	0,7%
Entretien du patrimoine culturel	4 400 987	34,2%
Action culturelle	449 794	3,5%
de 20 000 à 50 000 Hab.	6 507 758	100,1%
Services communs	3 499	0,1%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	132 514	2,0%
Arts plastiques et autres activités artistiques	57 845	0,9%
Théâtres	234 061	3,6%
Cinémas et autres salles de spectacles	480 104	7,4%
Bibliothèques et médiathèques	245 070	3,8%
Musées	246 759	3,8%
Archives	69 084	1,1%
Entretien du patrimoine culturel	917 950	14,1%
Action culturelle	4 120 873	63,3%
de 10 000 à 20 000 Hab.	4 371 140	100,0%
Services communs	73 955	1,7%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	84 084	1,9%
Arts plastiques et autres activités artistiques	-	0,0%
Théâtres	94 482	2,2%
Cinémas et autres salles de spectacles	956 557	21,9%
Bibliothèques et médiathèques	167 435	3,8%
Musées	148 935	3,4%
Archives	2 120	0,0%
Entretien du patrimoine culturel	1 445 390	33,1%
Action culturelle	1 398 182	32,0%
Total	23 765 033	

Tableau 15 :
Fonctions culturelles par strate de population
(comptabilité M14)

Collectivité	Dépenses (€)	% Total	Recettes (€)	% Total	Dépenses nettes (€) (dépenses-recettes)
Plus de 100 000 Hab.					
Metz	3 536 602		669 672		2 866 930
Nancy	9 349 533		3 826 583		5 522 950
Total	12 886 135	54,2%	4 496 255	52,9%	8 389 880
De 50 000 à 100 000 Hab.					
Aucune commune en Lorraine					
Total	-	-	0	-	0
De 20 000 à 50 000 Hab.					
Thionville	1 365 236		12 497		1 352 739
Epinal	209 084		102 684		106 400
Vandœuvre	2 610 227		803 578		1 806 649
Montigny-lès-Metz	334 806		102 800		232 006
Sarreguemines	141 846		23 012		118 834
Saint-Dié-des-Vosges	131 140		19 184		111 956
Forbach	789 592		131 824		657 768
Verdun	809 556		649 477		160 079
Luneville	116 272		37 712		78 560
Total	6 507 759	27,4%	1 882 768	22,1%	4 624 991
De 10 000 à 20 000 Hab.					
Bar-le-Duc	878 698		402 624		476 074
Saint-Avold	192 604		550		192 054
Toul	1 127 155		184 791		942 364
Villers-lès-Nancy	504 290		36 224		468 066
Laxou	38 528		3 607		34 921
Hayange	22 145		0		22 145
Pont-à-Mousson	91 302		4 400		86 902
Longwy	158 866		54 099		104 767
Yutz	221 868		45 626		176 242
Freyming-Merlebach	26 645		14 443		12 202
Creutzwald	23 800		0		23 800
Sarrebourg	485 553		1 005 359		-519 806
Woippy	239		0		239
Stiring-Wendel	87 419		0		87 419
Fameck	3 626		0		3 626
Saint-Max	32 563		0		32 563
Florange	13 644		0		13 644
Rombas	255 419		369 652		-114 233
Marly	132 181		4 155		128 026
Behren-lès-Forbach	74 596		0		74 596
Total	4 371 141	18,4%	2 125 530	25,0%	2 245 611
Total	23 765 035	100%	8 504 553	100%	15 260 482

Les communes sont classées par ordre décroissant de population – source INSEE RGP 1999

Tableau 16 : Tableau général des dépenses et des recettes* culturelles en investissement

* Subventions, participations, produits des services...

LES DÉPENSES CULTURELLES DES INTERCOMMUNALITÉS

Les intercommunalités étudiées

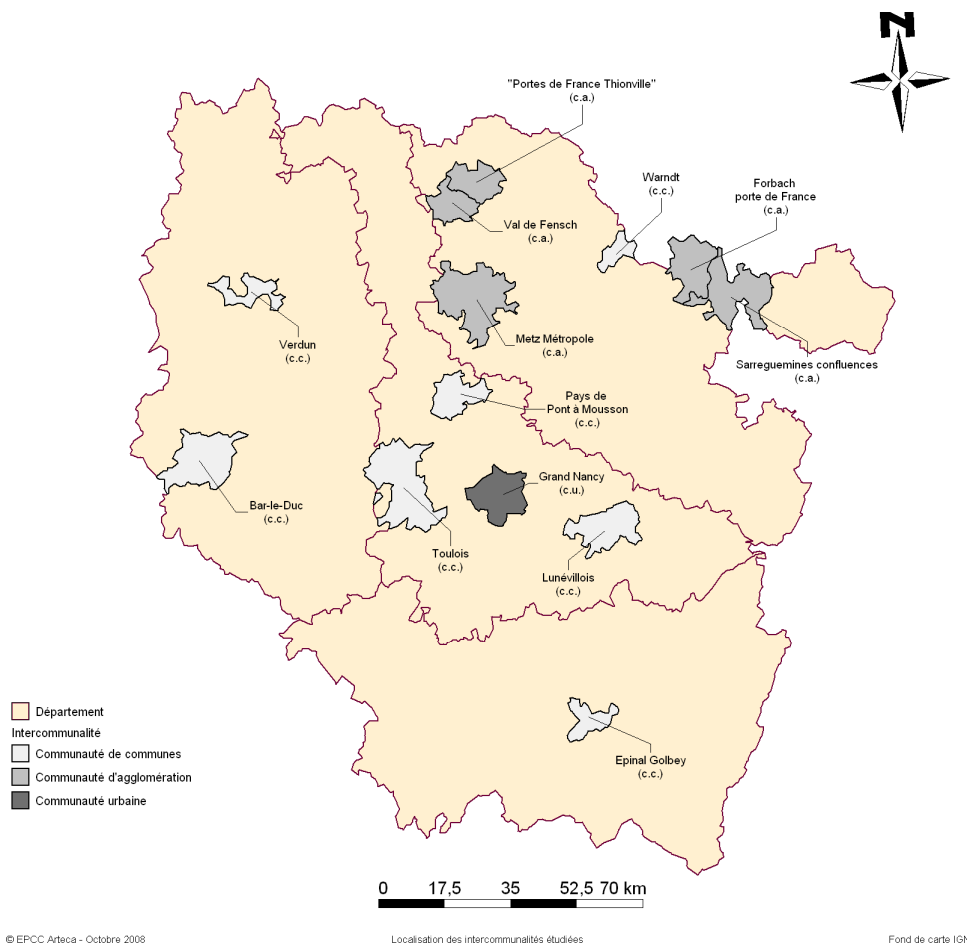
Le transfert en 2004 des équipements culturels de la ville de Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole [CA2M] entraîne une modification importante du « tableau » des dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants, en particulier du point de vue de l'approche par strate. Ainsi, il a été mené un complément d'analyse au niveau des intercommunalités.

Les éléments présentés ici ne concernent que les structures intercommunales dans lesquelles une ville de plus de 10 000 habitants a été étudiée dans la première partie. En Lorraine, les structures

intercommunales incluant une ou plusieurs villes de plus de 10 000 habitants sont au nombre de 18. Parmi celles-ci, 13¹² présentent des dépenses culturelles en 2006 c'est-à-dire affectées dans la fonction 3 [Culture] de leur compte administratif.

Cette investigation ne saurait donc représenter l'ensemble des dépenses culturelles portées par l'ensemble des intercommunalités du territoire régional (pas plus que les 31 villes étudiées ne sauraient représenter « l'intégralité » des dépenses des communes lorraines).

Il ne s'agit pas non plus d'une analyse des dépenses culturelles des territoires intercommunaux qui aurait nécessité l'étude de plus de 150 comptes administratifs. Toutefois, si cet ensemble totalise 946 529 habitants, soit 41% de la population totale régionale, les 31 villes étudiées précédemment en représentaient déjà 34% avec 765 494 habitants. La petite taille des autres communes qui rentrent dans ces intercommunalités minimise aussi leur « impact » du point de vue des dépenses culturelles échappant à cette investigation.



Carte 3 :
Localisation des intercommunalités étudiées

Structures intercommunales	population	nombre de communes	dont communes de plus de 10 000 habitants
Grand Nancy (c.u.)	258 232	20	Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Laxou, Saint-Max
Metz Métropole (c.a.)	219 344	37	Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy, Marly
Forbach porte de France (c.a.)	82 141	21	Forbach, Stiring-Wendel, Behren-lès-Forbach
"Portes de France Thionville" (c.a.)	69 865	7	Thionville, Yutz
Val de Fensch (c.a.)	68 967	10	Hayange, Fameck, Florange
Sarreguemines confluences (c.a.)	50 972	24	Sarreguemines
Epinal Golbey (c.c.)	43 707	2	Epinal, Golbey
Toulois (c.c.)	31 253	23	Toul
Bar-le-Duc (c.c.)	27 550	15	Bar-le-Duc
Lunévillois (c.c.)	26 742	12	Lunéville
Pays de Pont à Mousson (c.c.)	24 970	10	Pont-à-Mousson
Verdun (c.c.)	23 695	5	Verdun
Warndt (c.c.)	19 091	5	Creutzwald

(c.c.) communauté de communes, (c.a.) communauté d'agglomération, (c.u.) communauté urbaine.

Tableau 17 :
Les structures intercommunales étudiées

Les dépenses de fonctionnement

Principales tendances

En 2006, ces structures intercommunales ont consacré près de **32 millions d'euros de crédits de fonctionnement** au secteur culturel, soit une valeur moyenne de **22 euros** par habitants. Il faut rappeler ici que le calcul de l'euro par habitant doit être compris dans son strict sens « comptable », c'est-à-dire du montant des interventions culturelles de cette collectivité (l'intercommunalité) rapportée au nombre d'habitants de ce territoire, mais ne traduit pas la totalité de la dépense culturelle publique par habitant sur ce territoire puisqu'il serait nécessaire de cumuler l'ensemble des budgets culturels

des communes qui appartiennent à cette intercommunalité (cf. introduction).

En volume, les communautés de Metz et de Nancy sont de loin les plus importantes, avec respectivement 15,5 M€ et 10 M€. La première (68 €/hab.) a fait l'objet d'un transfert en 2004 de nombreux équipements culturels initialement gérés par la ville (Opéra, Conservatoire, Ecole d'Art, Musées). La seconde (39 €/hab.) a en charge depuis de nombreuses années le Conservatoire, le fonctionnement de l'Ecole d'Art (en dehors du personnel qui dépend directement du ministère de la

Culture), la culture scientifique et technique, et le Zénith (dans le contexte d'une délégation de service public).

En position intermédiaire, les intercommunalités de Forbach, de Verdun et de Pont-à-Mousson consacrent entre 1,7 M€ et 1,1 M€ au secteur culturel. Le ratio par habitant s'échelonne entre 20 et 68 €/hab.

En part du budget, les intercommunalités les plus présentes sont celles de Metz (11%), de Verdun (15%), du Lunévillois (11%) et de Forbach (9,5%).

Structures intercommunales	Montant (€)	Euros / hab.	% budget culturel
Metz Métropole (c.a.)	15 516 000	67,87	11,1%
Grand Nancy (c.u.)	10 069 767	39,00	4,4%
Forbach porte de France (c.a.)	1 698 121	20,67	9,5%
Verdun (c.c.)	1 543 199	67,91	14,9%
Pays de Pont à Mousson (c.c.)	1 138 438	45,59	6,2%
Epinal Golbey (c.c.)	730 432	16,71	3,3%
Lunévillois (c.c.)	652 669	24,41	10,6%
Val de Fensch (c.a.)	295 653	4,29	0,9%
Warndt (c.c.)	170 199	8,92	3,9%
Sarreguemines confluences (c.a.)	62 622	1,23	0,3%
"Portes de France Thionville" (c.a.)	61 029	0,87	0,2%
Toulois (c.c.)	24 278	0,78	0,7%
Bar-le-Duc (c.c.)	8 113	0,28	0,1%
Total	31 970 520		

Tableau 18 :
Répartition des crédits de fonctionnement,
ratio par habitant et part dans le budget culturel

Les fonctions culturelles

L'approche globale par fonction de ces 13 intercommunalités doit être conduite avec prudence en raison de la prépondérance de la CA2M dans ce panel, qui totalise la moitié des crédits de l'ensemble. Si l'on additionne les crédits des intercommunalités de Metz et de Nancy, on atteint 80% de l'ensemble étudié. Cela se traduit en premier lieu par l'importance de la fonction « **Théâtres** » qui apparaît proportionnellement comme le **second poste de dépenses** (20%) et qui correspond pour la quasi totalité à l'Opéra-Théâtre de Metz, alors que cette fonction était de l'ordre de 5% au niveau des budgets municipaux (les communautés de commune de Verdun et, dans une moindre mesure, celle du Val de Fensch comptabilisent également des dépenses dans cette fonction).

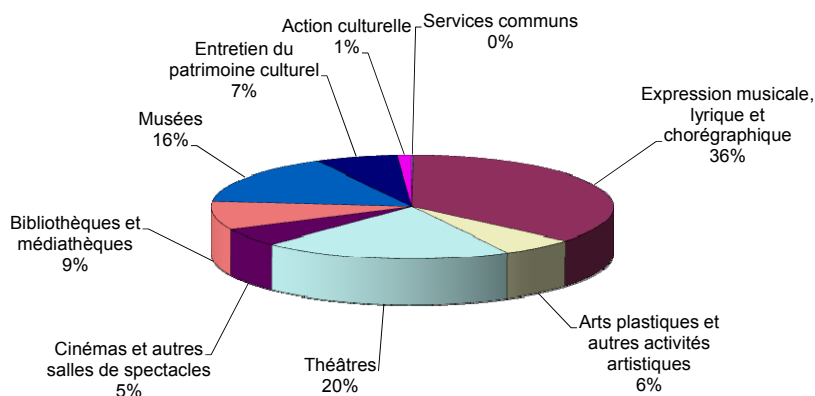
Le **premier poste** au sein de l'ensemble des 13 collectivités est celui consacré à « **l'expression musicale** » avec **11,5 M €**, soit en moyenne **36%** du total. Comme dans le cas des villes, on retrouve essentiellement l'enseignement musical (et chorégraphique et théâtral) avec les conservatoires de musique (Metz et Nancy) ou les écoles de musique. Ces deux dernières cumulent près de 90% des crédits relevant de cette fonction.

Le **troisième poste** budgétaire est celui consacré aux « **Musées** » avec un total de **5 M €** soit **16%** de l'ensemble. Ce secteur est avant tout représenté par le transfert des « **Musées de Metz** » et la gestion des musées à vocation de « **culture scientifique et technique** » (Carreau Wendel à Petite-Rosselle, CCSTI et Musée du Fer de Jarville).

Notons que le poste consacré aux « **Bibliothèques et médiathèques** », désormais troisième dépense de fonctionnement de cet ensemble d'intercommunalités (et qui jusqu'à ce jour faisait l'objet de peu de transferts de la part des villes de plus de 10 000 habitants), se développe régulièrement avec la gestion d'équipements à vocation intercommunale (territoires de Pont-à-Mousson, de Verdun et plus récemment d'Epinal-Golbey, de Sarreguemines et du Lunévillois). Rappelons que la médiathèque de Metz n'a pas été transférée en 2004 avec les autres équipements de la ville.

Fonctions culturelles	Montant (€)	% Total
Services communs	41 622	0,1%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	11 556 859	36,1%
Arts plastiques et autres activités artistiques	1 870 316	5,9%
Théâtres	6 431 687	20,1%
Cinémas et autres salles de spectacles	1 771 147	5,5%
Bibliothèques et médiathèques	2 822 574	8,8%
Musées	4 991 207	15,6%
Archives	18 321	0,1%
Entretien du patrimoine culturel	2 092 154	6,5%
Action culturelle	374 634	1,2%
Total	31 970 521	100%

Tableau 19 :
Répartition par fonction des dépenses de fonctionnement



Graphique 13 :
Répartition des crédits de fonctionnement par fonction

Nature des dépenses

Nature des dépenses	Montant (€)	% Total
Charges à caractère général	5 942 672	19,4%
Charges de personnel	23 033 538	75,1%
Autres charges de gestion: subventions et participations	1 704 079	5,6%
Total	30 680 289	100%

Autres dépenses de type "charges exceptionnelles et financières"	1 290 231
Total	31 970 520

Tableau 20 :
Répartition des dépenses de fonctionnement
présentation par nature (comptabilité M14)

De ce point de vue, la nature des dépenses des intercommunalités est assez semblable à celle des villes. Les dépenses directes (charges de fonctionnement et charges de personnel) sont

prépondérantes et traduisent la gestion directe des équipements et services culturels. La part des subventions est proportionnellement plus faible que dans les villes et représente moins de 6% des crédits

contre 15 à 20% au niveau d'une ville. Ceci montre que les villes ont conservé leur relation directe dans le soutien à leurs associations culturelles.

Recettes

Les recettes de fonctionnement et d'investissement dites « culturelles » (qui sont affectées comptablement aux fonctions culturelles) perçues

par ces structures intercommunales s'élèvent à 5,2 millions d'euros de dotations et participations de l'État et d'autres collectivités, le reste

étant composé des produits des activités des « services culturels » et divers impôts et taxes pour 2,1 M€.

<i>(en millions d'€)</i>	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'Etat et de collectivités	1,7	3,5	5,2
Recettes propres	2,1	0	2,1
Total	3,8	3,5	7,3

Tableau 21 :
Montant des recettes culturelles (recettes propres et subventions)

Les dépenses d'investissement

Principales tendances

Comme dans le cas de l'étude des villes de plus de 10 000 habitants menée précédemment, l'analyse des dépenses d'investissement des intercommunalités ne peut pas être considérée comme réellement pertinente sur une seule année.

Notons simplement que, au cours de l'année 2006, plus de **16 M€**, soit un doublement par rapport à l'année précédente, ont été consacrés aux investissements

culturels. Metz Métropole et le Grand Nancy ont totalisé **8,8 M€**.

Cette augmentation est due pour l'essentiel à la construction du Centre Pompidou de Metz (avec ce chantier de construction en phase active de 2006 à 2009, la CA2M représente à elle seule 45% de l'ensemble des crédits d'investissement culturels des 11 intercommunalités étudiées) mais aussi à la construction de médiathèques intercommunales.

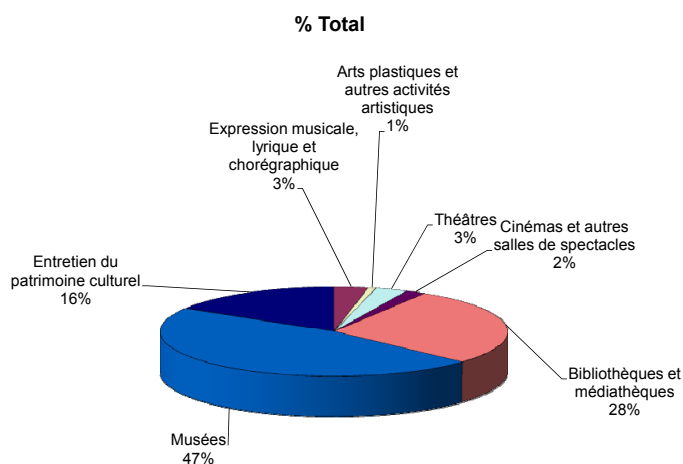
L'analyse par « fonction culturelle » montre que le premier poste concerne ainsi cette année les musées avec 45,4% (Centre Pompidou-Metz pour la quasi-totalité), suivi par la construction de deux médiathèques à Sarreguemines et à Epinal. Le troisième poste est celui affecté à « l'entretien du patrimoine culturel » avec 15,7%.

Structures intercommunales	Montant (€)	Euros / hab.	% budget culturel
Metz Métropole [c.a.]	7 433 420	32,51	32,6%
Sarreguemines confluences [c.a.]	2 897 753	56,85	19,1%
Val de Fensch [c.a.]	1 507 311	21,86	31,5%
Grand Nancy [c.u.]	1 354 947	5,33	1,0%
Epinal Golbey [c.c.]	1 327 370	30,37	17,9%
Verdun [c.c.]	787 474	33,23	11,4%
"Portes de France Thionville" [c.a.]	386 363	5,53	13,7%
Pays de Pont à Mousson [c.c.]	330 580	13,24	19,8%
Bar-le-Duc [c.c.]	257 434	8,89	28,5%
Forbach porte de France [c.a.]	116 850	1,42	1,0%
Warndt [c.c.]	401	0,02	0,0%
Total	16 399 903		

Tableau 22
Répartition des crédits d'investissement,
ratio par habitant et part dans le budget culturel

Fonctions culturelles	Montant (€)	% Total
Services communs	-	0,0%
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	514 706	3,1%
Arts plastiques et autres activités artistiques	108 110	0,7%
Théâtres	478 684	2,9%
Cinémas et autres salles de spectacles	301 833	1,8%
Bibliothèques et médiathèques	4 453 289	27,2%
Musées	7 451 489	45,4%
Archives	14 968	0,1%
Entretien du patrimoine culturel	2 571 498	15,7%
Action culturelle	505 327	3,1%
Total	16 399 904	100%

Tableau 23 :
Répartition des crédits d'investissement par fonction
(comptabilité M14)



Graphique 14 :
Répartition des crédits d'investissement par fonction

ANNEXE : LES 31 VILLES ET LES INTERCOMMUNALITÉS RATTACHÉES QUI ONT ÉTÉ ÉTUDIÉES

Collectivité	Population	Rattachée à	Intercommunalité étudiée
--------------	------------	-------------	--------------------------

plus de 100 000 Hab.

Metz	127 498	c.a. de metz metropole	oui
Nancy	105 830	CUGN	oui
Total	233 328		

de 50 000 à 100 000 Hab.

Aucune commune en Lorraine

Total	-		
--------------	----------	--	--

de 20 000 et 50 000 Hab.

Thionville	42 205	c.a. "portes de france thionville"	oui
Epinal	38 207	c.c. epinal golbey	oui
Vandœuvre	32 473	CUGN	oui
Montigny-lès-Metz	24 420	c.a. de metz metropole	oui
Sarreguemines	23 774	c.a. de sarreguemines confluences	oui
Saint-Dié-des-Vosges	23 699	-	
Forbach	23 281	c.a. de forbach porte de france	oui
Verdun	21 267	c.c. de verdun	oui
Luneville	21 112	c.c. du lunevillois	oui
Total	250 438		

de 10 000 à 20 000 Hab.

Bar-le-Duc	18 079	c.c. de bar-le-duc	oui
Saint-Avold	17 473	c.c. du pays naborien	
Toul	17 419	c.c. du toulais	oui
Villers-lès-Nancy	16 039	CUGN	oui
Laxou	15 898	CUGN	oui
Hayange	15 459	c.a. du val de fensch	oui
Pont-à-Mousson	15 018	c.c. du pays de pont a mousson	oui
Longwy	14 890	c.c. de l'agglomeration de longwy	
Yutz	14 867	c.a. "portes de france thionville"	oui
Freyming-Merlebach	14 691	c.c. de freyming-merlebach	
Creutzwald	14 614	c.c. du warndt	oui
Sarrebourg	14 044	c.c. de l'agglomeration de sarrebourg	
Woippy	13 867	c.a. de metz metropole	oui
Stiring-Wendel	13 255	c.a. de forbach porte de france	oui
Fameck	12 822	c.a. du val de fensch	oui
Saint-Max	11 038	CUGN	oui
Florange	10 900	c.a. du val de fensch	oui
Rombas	10 837	c.c. du pays orne moselle	
Marly	10 330	c.a. de metz metropole	oui
Behren-lès-Forbach	10 188	c.a. de forbach porte de france	oui
Total	281 728		

Total	765 494		
--------------	----------------	--	--



Notes

¹ ministère de la Culture et conseil régional de 1994 jusque 2007
conseils généraux 1996 à 1999, sauf conseil général de Meuse 1996 – 1997
Bar-le-Duc, Épinal, Metz, Nancy 1996 – 1999
Cf. site <http://www.arteca.fr> – rubrique « Tableaux de bord ».

² La tranche 50 000 – 100 000 habitants n'existe pas en Lorraine. Ces classes sont celles utilisées par la Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'Intérieur.
Cf. site www.dgcl.interieur.gouv.fr/

³ Pour la même année, en crédits de fonctionnement, la DRAC a consacré 22,7 millions d'euros et le conseil régional 11,8 millions d'euros. Cette mise en regard est cependant avec double compte. Si l'on ne tient pas compte des recettes issues de l'Etat et du conseil régional, soit respectivement 2,6 millions d'euros et 1,9 millions d'euros pour ceux-ci, le total des dépenses des 31 villes étudiées en 2006 se monte à environ 83 millions d'euros. Les transferts des conseils généraux vers ces villes, observés dans les comptes administratifs des villes, se sont montés à environ 0,3 millions d'euros.

⁴ Si l'on compare ce chiffre à l'année [2003] précédant les transferts des équipements culturels de la ville de Metz à la communauté d'agglomération [CA2M], on constate une diminution globale de 10 millions d'euros. Sur la Ville de Nancy, les dépenses culturelles ont augmenté de 2,5 millions d'euros.

⁵ Cette situation a évolué puisque depuis 2003 de nombreuses institutions culturelles sont gérées par la Communauté d'Agglomération Metz Métropole.

⁶ Ce qui indique, dans le contexte de l'agglomération nancéienne, un effort particulier de la part de la ville de Vandœuvre que l'on ne retrouve pas par exemple sur les villes de Laxou ou Saint-Max.

⁷ Les dépenses culturelles des communes : analyse et évolution 1978-1987, Département des études et de la prospective – ministère de la Culture et de la Communication, La Documentation Française 1991
Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2002 (n°21 – juillet 2006). Département des études et de la prospective – ministère de la Culture et de la Communication

⁸ Cette répartition est différente de celle des années précédentes depuis que la ville de Nancy ait fait passer l'Opéra National de Nancy-Lorraine de la fonction Théâtre [311] à la fonction Expression musicale, lyrique et chorégraphique [311]. Le poids financier extrêmement important de cet équipement impacte fortement l'importance de cette fonction au niveau régional.

⁹ Certaines collectivités détaillent leur nomenclature M14 par équipement, permettant d'opérer cette distinction. Ceci n'étant pas général au sein des comptes administratifs des villes étudiées, il n'a pas été possible de résoudre ce problème.

¹⁰ Ce phénomène exprime en partie un « déficit » d'information de la comptabilité M14 qui ne permet pas de ventilation par domaine et/ou par mission (production/diffusion/formation...) des dépenses de la collectivité, qu'il s'agisse de son action directe ou déléguée aux opérateurs culturels présents sur son territoire. La M14 est avant tout une nomenclature des services/équipements.

¹¹ Les recettes considérées ici ne prennent pas en compte les différentes dotations globales de fonctionnement que les communes peuvent percevoir de la part de l'état [DGF] ou d'autres collectivités [Région, Département]. Les recettes propres de fonctionnement sont constituées des « produits des services du domaine et ventes diverses », des « transferts de charge » (exemple : indemnités suite à un sinistre) « travaux en régie », « impôts et taxes perçus », « produits exceptionnels », « autres produits de gestion courante ». Les recettes propres d'investissement sont constituées des « emprunts ».

¹² Par rapport à l'étude de l'année 2005, ce nombre est inchangé mais la communauté de communes du Pays Naborien qui n'a indiqué aucune dépense en 2005 n'apparaît plus cette année, à la différence de la communauté de communes du Lunévillois qui est présente pour la première fois cette année.

Méthodologie

Cadre général

La méthodologie utilisée à l'occasion de cette enquête s'appuie sur les seules informations des comptes administratifs présentés selon la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14, mise en place pour les villes de plus de 3 500 habitants depuis le 1^{er} janvier 1997. Ce nouveau plan comptable public M14 s'inspire du Plan Comptable Général 1982, rénové en 1999. Il se base avant tout sur une comptabilité par nature comprenant :

- 5 comptes de bilan (classes 1 à 5) parmi lesquels on trouve l'investissement (classe 2),
- 2 comptes de résultat (classes 6 et 7),
- 1 compte spécial (classe 8).

Si l'instruction M14 privilégie le vote du budget par nature, un mode de présentation croisé par nature et par fonction est très généralement utilisé. Il existe dix fonctions qui permettent de regrouper les dépenses autour des différents services et équipements et qui est l'analogue de la présentation par chapitres de l'ancienne comptabilité M12.

La fonction 3 correspondant au secteur culturel est subdivisée en plusieurs sous-fonctions :

30	Services communs
31	Expression artistique
311	Expression musicale, lyrique et chorégraphique
312	Arts plastiques et autres activités artistiques
313	Théâtres
314	Cinémas et autres salles de spectacle
32	Conservation et diffusion des patrimoines
321	Bibliothèques et médiathèques
322	Musées
323	Archives
324	Entretien du patrimoine culturel
33	Action culturelle

Le niveau de détail disponible dans le compte administratif varie selon les collectivités puisqu'il n'est exigé qu'une présentation des comptes par nature (sur deux chiffres) et éventuellement de la fonction (à deux chiffres également).

Il faut noter que cette approche fonctionnelle ne permet pas une caractérisation fine par domaine et par type d'activité (par exemple l'enseignement musical, ou la diffusion du spectacle vivant) telle qu'elle est habituellement utilisée dans l'analyse des politiques culturelles.

Ainsi, la fonction « Théâtres » n'est pas à prendre au sens du domaine artistique mais au sens de « l'équipement municipal ».

Par ailleurs, l'affectation fonctionnelle n'est pas homogène entre les collectivités et une certaine indétermination conduit à augmenter le poids de la fonction « action culturelle ».

Enfin, dans cette enquête, à la différence des précédentes, les subventions (compte 65) ne sont pas dépouillées selon le type de bénéficiaires ou d'actions et par conséquent ne sont pas « ventilées » par domaines culturels ; la très grande majorité des subventions se retrouve généralement dans la fonction « action culturelle », voire dans la fonction « services communs ».

Dépenses et recettes culturelles

Ne sont prises en compte que celles rattachées à la fonction 3. Certaines dépenses à caractère culturel telles que celles à destination d'établissements scolaires (fonction 2) ou au sein d'équipements socio-éducatifs (fonction 4) ne sont pas relevées. Il en est de même pour certaines actions ou soutiens en faveur d'activités économiques (artisanat d'art, NTIC...) ou touristiques qui pourraient concerner le secteur culturel.

☉ En investissement :

- Relevé des immobilisations corporelles et incorporelles (comptes de classe 2) représentant le patrimoine communal (terrain, bâtiments, équipements, études...). L'amortissement du patrimoine productif est devenu obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants à l'exception de la voirie, des bâtiments et des œuvres d'art qui restent hors du champ d'application.
- Pour les recettes, les comptes de classe 1 (comptes 10, 13, 16) comprennent en particulier les subventions d'investissement perçues de la part d'autres collectivités (comptes 13).

☉ En fonctionnement :

Pour les dépenses, ont été comptabilisés les comptes de charges de classe 6 :

- les charges à caractère général (comptes 60, 61, 62 regroupés sous le chapitre 011),
- les charges de personnel (comptes 64, 621, 631, 633 regroupés sous le chapitre 012),
- les autres charges de gestion (compte 65) correspondant aux subventions et participations versées à des organismes tiers,
- les charges financières (compte 66),
- les charges exceptionnelles (compte 67).

Pour les recettes, ont été comptabilisés les comptes de produits de classe 7 :

- les produits des services perçus auprès des usagers (compte 70) ou issus de services de régie (budgets annexes, compte 75),
- les dotations et participations de l'État et d'autres collectivités (compte 74),
- les impôts et taxes spécifiques (compte 73),
- diverses recettes telles que travaux en régie (compte 72), revenus des immeubles, produits exceptionnels (compte 77).

Pour certaines collectivités, une approche plus fine a été possible sur les comptes de charges et de produits (par exemple distinction entre personnel titulaire, non titulaire, emplois jeunes, acquisitions de livres, subventions de l'État, de la région, des départements, DGD...). Les traitements n'ont cependant pu être effectués qu'au niveau le plus global en raison de l'hétérogénéité des comptes administratifs.

Ratios budgétaires

Population et montant par habitant sont calculés sur la base de données du recensement 1999 de l'INSEE (population totale). Au sein d'une même strate, les communes sont présentées par ordre décroissant de population.

L'analyse a été structurée par strate de population en reprenant les seuils utilisés par la Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'Intérieur. Ainsi, pour chaque collectivité, les principales dépenses ou ratios sont mis en regard des valeurs moyennes des communes appartenant à la même strate.

Part du budget culturel

Ce ratio a été calculé en prenant les dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement totales de la commune telles qu'elles apparaissent dans la balance générale – mouvements réels, hors compte 166 (refinancement de la dette).

Ratios financiers et principales données sociodémographiques

Au niveau du traitement par commune – qui n'apparaît pas dans cette synthèse –, ont été ajoutés :

- > un tableau des principales données sociodémographiques issues du dernier recensement de l'INSEE : les variables retenues ici correspondent à celles utilisées dans le cadre des enquêtes sur les pratiques culturelles des Français 1998 – *Olivier DONNAT – Département des Etudes et de la Prospective – Ministère de la Culture et de la Communication*.
- > les ratios financiers obligatoires devant apparaître dans les comptes administratifs (article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

REMERCIEMENTS

Nous remercions les communes et les structures intercommunales de nous avoir communiqué les informations nécessaires ainsi que leurs services culturels et financiers qui ont bien voulu apporter leur contribution à la réalisation de cette étude.

DOSSIER D'INFORMATION

Les dépenses culturelles des villes de plus de 10 000 habitants et de leur intercommunalité en Lorraine en 2006

Ce *Dossier d'information* n°26 est le sixième consacré à l'analyse des financements publics des villes de plus de 10 000 habitants en Lorraine. L'examen des dépenses de fonctionnement et d'investissement permet de dégager les principales caractéristiques des dépenses culturelles de ces villes sur l'exercice 2006, notamment en ce qui concerne leur répartition par fonction et par nature (comptabilité M14). Une enquête complémentaire a été menée sur les intercommunalités liées à ces villes et qui présentaient des dépenses culturelles

REPÈRES

En 2006, les villes de plus de 10 000 habitants de Lorraine ont consacré à la culture **107 millions d'euros** de crédits dont **83,4 millions d'euros** en fonctionnement et **23,7 millions d'euros** en investissement. Les 13 intercommunalités ont pour leur part dépensé **32 millions d'euros** en fonctionnement et **16,4 millions d'euros** en investissement.

Du point de vue des crédits de fonctionnement, Nancy et Metz totalisent à elles seules près de la moitié des crédits culturels de l'ensemble des villes de plus de 10 000 habitants, alors qu'elles ne représentent que 32 % du point de vue de la population. Les neuf villes de 20 000 à 50 000 habitants cumulent 32 % des crédits culturels et les 20 villes de 10 000 à 20 000 habitants, 24 %. Traduites en euros par habitant, les moyennes sont respectivement de 167 €/hab. [strate + de 100 000 hab.], 99 €/hab. [strate 20 000-50 000 hab.] et 67 €/hab. [strate 10 000-20 000 hab.]. Au niveau des intercommunalités, ce ratio s'échelonne de 68 €/hab. à moins de 1 €/hab.

Sur l'ensemble des villes de plus de 10 000 habitants, on distingue **trois grands postes de dépenses** qui totalisent les 2/3 des crédits de fonctionnement : 28,2 % sur l'expression musicale, 21,9 % sur l'action culturelle, 17 % sur les bibliothèques et les médiathèques [ces tendances moyennes cachent de fortes disparités selon les strates de population].

Globalement, on peut noter que moins ces collectivités sont importantes en nombre d'habitants, moins elles disposent d'un équipement spécialisé selon les domaines et les missions (école de musique, théâtre municipal). Elles interviennent ainsi sur le champ culturel par l'intermédiaire d'équipements « généralistes » ou d'actions culturelles pluridisciplinaires.

En moyenne sur l'ensemble des 31 villes étudiées, la part de la « **gestion directe** » des services culturels est de **80 %**. Pour les villes de plus de

20 000 habitants, elle est de plus de 80 % et descend à 70 % pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants. La part des **charges de personnel est de moins de 50 à plus de 60 %**, selon la strate. Concernant la nature des dépenses, le rapport entre « charges directes » et « subventions » donne des indications sur le niveau de gestion directe par la collectivité de l'activité culturelle existante sur son territoire. Cet équilibre dépend bien évidemment très fortement de la présence d'équipements spécialisés tels que les bibliothèques, les écoles de musique ou les théâtres municipaux.

Les charges directes de personnel portées par ces 31 villes représentaient en 2006 **48 millions d'euros** et l'ensemble des **subventions versées, près de 17 millions d'euros** soit environ un rapport de 3 pour 1. Du côté des 13 intercommunalités étudiées, le poste des dépenses de personnel équivalait à **23 millions d'euros** pour seulement **1,7 millions d'euros de subventions** (soit un rapport de 13 euros en dépenses « directes » pour 1 euro de subvention), confirmant nettement une gestion « centrée » sur les équipements culturels publics et laissant aux communes le soin de continuer à gérer leurs relations avec les associations culturelles domiciliées sur leurs territoires.

Concernant les crédits d'investissement en 2006, **près de 24 M€ ont été consacrés par les villes et 16 M€ par les intercommunalités aux équipements culturels**. Cependant, l'analyse des politiques d'investissement ne saurait être pertinente sur une seule année. Les programmes d'investissement, généralement pluriannuels (3-5 ans) se traduisent par des variations importantes du point de vue des crédits de paiement selon l'état d'avancement des opérations et les « moyennes » régionales sont très généralement influencées par quelques opérations importantes sur une minorité de communes.